



REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE (MESRS)

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (DGES)

Ecole Supérieure d'Administration, d'Economie, de Journalisme et des Métiers de
l'Audiovisuel

*MEMOIRE DE FIN DE FORMATION POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE LICENCE
PROFESSIONNELLE*

Option : Administration Générale **Filière :** Administration Générale et Territoriale (AGT)

***PATRIMOINE CULTUREL ET DEVELOPPEMENT
DURABLE DANS LA COMMUNE DE OUIDAH.***

Réalisé et Présenté par :

Lionnel Kyrios Mahutin GBEGNON

Sous la supervision de :

Maitre de stage

Mr Ahuantche Sabin VINOU

Directeur de mémoire

Dr Yaovi Emile ATIYE

Enseignant chercheur à UAC

Soutenu le.....2024

AVERTISSEMENT

L’ESAE n’entend donner ni approbation ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à son auteur.

**PATRIMOINE CULTUREL ET DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE DANS LA
COMMUNE DE OUIDAH**

DEDICACE

Je dédie ce mémoire

A mes parents.

PATRIMOINE CULTUREL ET DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE DANS LA COMMUNE DE OUIDAH

REMERCIEMENTS

La confection et la réalisation de ce mémoire résultent de l'action conjuguée de nombreuses personnes à qui on reste infiniment reconnaissants. C'est pourquoi on éprouve le plaisir d'adresser de vifs remerciements à :

- LA SAINTE TRINITE, pour ces de grâces dont elle me comble chaque instant.
- Mr ADECHINAN Clément Adéoti fondé de l'école supérieure d'administration d'économie, de journalisme et des métiers de l'audiovisuel, ESAE ainsi qu'à toute son administration pour leur rigueur dans l'encadrement de notre formation.
- Mon maître de mémoire Dr Yaovi Emile ATIYE qui a accepté de suivre ce travail malgré ses occupations ;
- Aux membres du Jury qui ont bien voulu sacrifier une partie de leur temps pour apprécier le travail ;
- Mme AGBO Rufine pour son accompagnement et son soutien ;
- Mr HOUETCHENOU Mawugnon Christian, Maire de la commune de Ouidah ;
- Mr DAGBETO Narcisse le Directeur des Affaires Administratives et Financières de la Mairie de Ouidah ;
- Mr Eugène GNONLOFIN le Secrétaire Exécutif de la Mairie de Ouidah ;
- Mr Ahouantché Sabin VINOU le Directeur du Développement Local et de la Planification ;
- Tout le personnel de la Mairie de Ouidah pour leur accompagnement dans la rédaction de mon mémoire ;
- Tout le personnel de L'ESAE en particulier aux professeurs de la filière Administration Générale et Territorial » pour la formation reçue ;
- Mr Arnaud GLELE et sa femme Françoise FAGNON pour leurs suivis et leur accompagnement ;
- Mes frères et sœurs Marius, Bellone, Annemik, Theophile Vicentia, mes Tantes, Oncles et Tous ceux qui de près et de loin, ont apporté leur soutien à l'élaboration de ce document.
- Aux membres du Jury qui ont bien voulu sacrifier une partie de leur temps pour apprécier le travail ;

**PATRIMOINE CULTUREL ET DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE DANS LA
COMMUNE DE OUIDAH**

**PATRIMOINE CULTUREL ET DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE DANS LA
COMMUNE DE OUIDAH**

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1: Compétences propres	12
Tableau 2: Compétences partagées	13
Tableau 3: Compétences déléguées	13
Tableau 4: répartition du personnel de la Mairie de Ouidah par catégories professionnelles et par genres.	15
Tableau 5: Tableau analyses SWOT (Straights, Weaknesses, Opportunities and Threats).....	28
Tabbleau 6 : Tableau de bord	32
Figure 1 : situation géographique et administrative de Ouidah.....	44
Photo 1:La porte du non- retour.....	54
Photo2 : La basilique de l'immaculée conception.....	54
Photo3 : Le foret sacré de kpassé.....	55
Photo4:Le temple des pythons.....	56

**PATRIMOINE CULTUREL ET DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE DANS LA
COMMUNE DE OUIDAH**

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ANPT : Agence Nationale de promotion des Patrimoines et de développement du Tourisme ;

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;

CIAMO : Centre International des Arts et de la Musique de Ouidah

DPC: Direction du Patrimoine Culturel ;

INSAE : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique ;

MIME : Musée Internationale du Mémoire de l'Esclavage ;

MTCA : Ministère du tourisme de la Culture et des Arts ;

OMT : Organisation Mondiale du Tourisme ;

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitation ;

SONICOG : Société Nationale pour l'Industrie des Corps Gras ;

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;

UIOOT : Union Internationale des Organismes Officiels de propagande Touristique ;

ICOMOS : International Council on Monuments and Sites

CPS : *Centre de Promotion Social;*

PATRIMOINE CULTUREL ET DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE DANS LA COMMUNE DE OUIDAH

RESUME

Le patrimoine culturel de la ville de Ouidah, située au Bénin, est riche et diversifié, comprenant des sites historiques tels que le Temple des Pythons, la Route des Esclaves, la Porte du Non-Retour, et le Musée d'Histoire de Ouidah, ainsi que des traditions vivantes comme les pratiques religieuses vaudou et les festivals locaux. Ce patrimoine joue un rôle crucial dans le développement durable de la ville sur les plans économique, social et environnemental. Économiquement, le tourisme culturel génère des revenus, crée des emplois et stimule les entreprises locales. Socialement, la préservation du patrimoine renforce l'identité et la cohésion sociale des habitants en permettant la transmission des valeurs et des savoir-faire. Environnementalement, la mise en valeur durable du patrimoine encourage des pratiques respectueuses de l'environnement. Pour que le patrimoine culturel de Ouidah contribue de manière durable à son développement, plusieurs stratégies peuvent être mises en œuvre : effectuer un inventaire complet du patrimoine, mettre en place des programmes éducatifs et de sensibilisation, impliquer les communautés locales, développer des offres touristiques durables, et établir des partenariats avec des organisations pour obtenir des financements et des expertises nécessaires. En identifiant, préservant, et valorisant ce patrimoine de manière durable, Ouidah peut renforcer son identité culturelle, stimuler son économie, et promouvoir des pratiques environnementales responsables.

Mots clés : *développement durable, patrimoine culturel.*

ABSTRACT

The cultural heritage of the city of Ouidah, situated in Benin, is both rich and diverse, encompassing historical sites such as the Temple of Pythons, the Slave Route, the Door of No Return, and the Ouidah History Museum, alongside living traditions like voodoo religious practices and local festivals. This heritage plays an essential role in the sustainable development of the city across economic, social, and environmental dimensions. Economically, cultural tourism generates revenue, creates employment opportunities, and stimulates local enterprises. Socially, the preservation of heritage fortifies the identity and social cohesion of the inhabitants by facilitating the transmission of values and expertise. Environmentally, the sustainable enhancement of heritage promotes environmentally friendly practices. To ensure that Ouidah's cultural heritage contributes sustainably to its development, several strategies can be employed: conducting a comprehensive inventory of heritage assets, implementing educational and awareness programs, engaging local communities, developing sustainable tourism offerings, and establishing partnerships with organizations to secure necessary funding and expertise. By identifying, preserving, and sustainably enhancing this heritage, Ouidah can reinforce its cultural identity, invigorate its economy, and advocate for responsible environmental practices.

Key words : *Sustainable development, Culture heritage.*

**PATRIMOINE CULTUREL ET DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE DANS LA
COMMUNE DE OUIDAH**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	8
CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE ET ETAT DES LIEUX DE STAGE	10
Section 1 : Présentation de la Mairie de Ouidah.....	10
3. Mission de la Mairie de Ouidah.....	11
Section 2 : Environnement, tâches effectuées, expérience acquises, difficultés rencontrées et analyse SWOT	15
CHAPITRE 2 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE	29
Section 1 : Cadre théorique	29
Section 2 : Revue de littérature, clarification conceptuelle et méthodologie de recherche	34
Section 3 : Cadre géographique, institutionnel et règlementaire	44
CHAPITRE 3 : CADRE EMPIRIQUE.....	52
Section 1 : Présentation des données ; Méthode de vérification ; Etablissement de diagnostic.	52
Section 2 : Présentation et analyse des résultats.....	53
CONCLUSION.....	62
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	63
ANNEXES	65
TABLE DES MATIERES.....	76

INTRODUCTION

La culture revêt d'une importance capitale dans tous les pays car il représente non seulement leur identité mais aussi la civilité de leurs peuples. Pour parvenir à un développement durable, il serait aberrant de ne pas prendre en compte la culture en la protégeant, la valorisant et en la sauvegardant. Sa bonne gestion pourrait favoriser un développement local, national et pourquoi pas international dont les enjeux économiques pourrait contribuer à la lutte contre la pauvreté et favoriser le développement durable.

La loi 2021-09 du 22 octobre 2021 portant la protection du patrimoine culturel en République du Bénin impose à la commune le devoir de protéger, de bien gérer et de valoriser les biens culturels locaux.

C'est dans le but d'apporter un plus sur le développement durable de la ville de Ouidah et du Bénin en général tout en mettant la culture au cœur du développement que mon thème : **<<PATRIMOINE CULTUREL ET DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA COMMUNE DE OUIDAH >>** a été choisi.

La commune de Ouidah, située sur la côte atlantique du Bénin, est un lieu chargé d'histoire et de culture. Connue pour son rôle central dans le commerce transatlantique des esclaves, Ouidah abrite aujourd'hui un patrimoine culturel riche et diversifié, incluant des sites historiques, des traditions vivantes et des manifestations culturelles significatives. La valorisation de ce patrimoine représente une opportunité stratégique pour le développement durable de la commune.

Dans un contexte global où les enjeux de développement durable deviennent de plus en plus prégnants, il est essentiel de comprendre comment la mise en valeur du patrimoine culturel peut contribuer à des objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Cette étude se propose d'analyser les différents aspects du patrimoine culturel de Ouidah et d'évaluer leur impact sur le développement durable de la commune.

Nous explorerons d'abord les principaux éléments du patrimoine culturel de Ouidah , tels que les sites historiques, les pratiques culturelles et les événements marquants. Ensuite, nous analyserons les apports économiques, sociaux et environnementaux liés à la valorisation

du patrimoine culturel. Enfin, nous proposerons des stratégies de mise en valeur durable visant à préserver ce patrimoine tout en maximisant ses bénéfices pour la communauté locale.

Les hypothèses formulées dans cette étude serviront de cadre pour évaluer l'impact des initiatives de valorisation du patrimoine sur le développement durable de Ouidah. Par une approche multidisciplinaire, cette recherche aspire à fournir des recommandations concrètes et adaptées pour une gestion durable du patrimoine culturel, contribuant ainsi à un avenir prospère et équilibré pour la commune

CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE ET ETAT DES LIEUX DE STAGE

Dans ce chapitre nous procémons à la présentation de la ville de Ouidah en premier lieu, du cadre de stage en deuxième lieu, sa structure organisationnelle et, pour finir le déroulement du stage et l'analyse SWOT

Section 1 : Présentation de la Mairie de Ouidah

Paragraphe 1 : Présentation de la Mairie de Ouidah

1. Historique de la Mairie de Ouidah

Situé sur la côte maritime au Sud Est du Bénin, à environ 40Km de Cotonou, la ville de Ouidah à vocation historique, culturelle et touristique. Son nom Ouidah est une déformation de « Xwéda ». Elle est une grande terre d'accueil pour les populations « Hwéda », premiers habitants de la région qui sont originellement des adjas installés sur les rives du lac Ahémé.

Ouidah est limité au Sud par l'Océan Atlantique, à l'est par la commune d'Abomey-Calavi, à l'Ouest par la commune de Grand-Popo et au Nord par les communes de Kpomassè et Tori Bossito.

La mairie de Ouidah a été créée en 1908, à l'époque où le pays était sous domination française. Au fil des ans, la Mairie de Ouidah a été le théâtre de nombreux évènements importants. Depuis l'indépendance de 1960, la Mairie de Ouidah a connu de nombreux changements. La ville a connu une croissance rapide avec l'arrivée de nouveaux habitants et la création de nouveaux quartiers. La mairie de Ouidah est dirigée par son nouveau Maire Mr HOUETCHENOU Christian.

2. Statut juridique

Le statut Juridique des communes est défini dans la loi N° 2021-14 du 20 Décembre 2021 portant code de l'Administration territoriale en République du Bénin. En effet, cette loi en son article 24 du titre III mentionne que « la commune est la collectivité territoriale décentralisée en République du Bénin. Elle constitue le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base et le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales.

La commune est dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle s'administre librement dans les conditions fixées par la présente loi, La commune a un budget autonome voté par le Conseil Communal et dont l'ordonnateur est le Secrétaire exécutif.

La commune de Ouidah fait partie des villes à statut intermédiaires. Les critères de la catégorisation des communes sont fixés par un décret pris en conseil des ministres Article 28 de la loi N°2021-14 du 20 Décembre 2021. Conformément aux dispositions de cet article, le décret N°2022 – 320 du 1^{er} Juin 2022 portant catégorisation des communes en République du Bénin en son article 3 mentionne

3. Mission de la Mairie de Ouidah

Les missions dévolues de la Mairie de Ouidah découlent du chapitre II du titre III de la loi N°2021-14 du 20 Décembre portant compétences, organisation et fonctionnement des collectivités territoriales. De ces dispositions il ressort que la Mairie de Ouidah a des compétences qui portent sur les domaines tel que :

- Le développement local, l'aménagement de l'habitat et l'urbanisme ;
- Les infrastructures, équipements et transports ;
- L'environnement, l'hygiène et la salubrité ;
- L'enseignement maternel et primaire ;
- L'alphabétisation et éducation des adultes ;
- La santé, l'action sociale et culturelle.

Au terme des articles 31 à 54 de la loi en étude, il existe une typologie des compétences de la mairie. Il s'agit des compétences propres, les compétences partagées avec l'Etat et les compétences déléguées. Leur répartition par domaine se présente dans les tableaux ci après :

Tableau 1: Compétences propres

Domaines	Compétences des communes
Développement local, aménagement de l'habitat et urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de Développement Local ▪ Plan d'aménagement Urbain et de Lotissement ▪ Plan d'Urbanisme ▪ Permis d'habiter et permis de construire ▪ Affectation des sols ▪ Occupation temporaire du domaine public ▪ Promotion de l'habitat ▪ Investissement à caractère locale
Infrastructure, équipement et transport	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction des voies urbaines, de désertes communales et de leurs réseaux d'assainissement ; ▪ Installation de lignes de télécommunication locales ; et de cabines téléphoniques, de centres d'écoute publique, radiophonique ou télévisuelle ; ▪ Règlementation du transport des personnes et des biens ; ▪ Infrastructures hydrauliques à caractère local ; ▪ Signalisation routière ; ▪ Information de la population ; ▪ Diffusion d'organes d'information écrite, installation de stations de radiodiffusion, de télévision locale ; (communes à statut particulier).
Environnement, hygiène et salubrité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production et distribution d'eau potable ; ▪ Collecte et traitement des déchets liquides et des déchets solides autres que les déchets industriels ; ▪ Réseau d'évacuation des eaux fluviales ; ▪ Réseau d'évacuation des eaux usées ; ▪ Création et entretien des espaces verts, embellissement des villes ; -Protection des ressources naturelles ; ▪ Préservation des conditions d'hygiène et de salubrité en matière de production et de distribution d'eau potable, de périmètre de sécurité autour des captages forages et puits d'assainissement privé des eaux usées, d'hygiène des aliments, des lieux et d'établissement accueillant du public ; ▪ Lutte contre les vecteurs des maladies transmissibles ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Règlement de l'assainissement individuel et sa promotion.
Alphabétisation et Education des adultes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir l'éducation de la jeunesse
Investissement économique et service marchand	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création, équipement, répartition, entretien et gestion des marchés et des abattoirs ; ▪ Promotion du tourisme ; ▪ Promotion des activités économiques.

Source: Travaux de terrain, Avril 2024

Tableau 2: Compétences partagées

Domaines	Compétences de la mairie
L'enseignement, l'éducation et l'alphabétisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction, équipement, répartition et entretien des écoles maternelles et primaires publiques par la commune.
La santé, l'action sociale et culturelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction, équipement au niveau de L'arrondissement, du village ou quartier de ville par la commune.

Source: Travaux de terrain, Avril 2024

Tableau 3: Compétences déléguées

Domaines	Compétences de la Mairie
Police administrative	<ul style="list-style-type: none"> -Prise des dispositions qui assurent la sûreté et la commodité du passage dans les rues, places quais et voies publics ; -Maintien de l'ordre dans les lieux de grand rassemblement ; -Police des funérailles et des cimetières ; -Tranquillité et salubrité publiques ; -Police des routes nationales, départementales et autres voies de communication.
Protection civile	<ul style="list-style-type: none"> La mise en place et la coordination des plans d'urgences ; L'information et la sensibilisation de la population ; La gestion des interventions ; La mise en place des mesures de prévention ;

	La gestion des centres d'accueil et d'hébergement.
Police judiciaire	Enquête sur les infractions pénales ; Rassemblement des preuves nécessaires à la poursuite des acteurs présumés ; Participation à la prévention de la délinquance ; Assurer la tranquillité publique par l'intermédiaire de sa police municipale ; Protection des victimes ; Sécurisation des lieux.
Contribution à l'organisation des élections	L'inscription des électeurs ; La mise en place des bureaux de vote ; La nomination des membres des bureaux de vote ; La gestion des procurations ; La transmission des résultats.
Publication des lois et règlements	La diffusion de ses textes juridiques auprès de la population locale ; Publication des lois et règlements au niveau local ; Traduction des textes juridiques dans les langues locales ou les adapter aux particularités locales.
Etat civil	Réception des déclarations des faits d'état civil (naissances, mariages et décès) ; Transcription sur les registres d'état civil des actes et jugements ; Etablissement et délivrance des extraits des déclarations ; Célébration de mariage.

Source: Travaux de terrain, Avril 2024

Section 2 : Environnement, tâches effectuées, expérience acquises, difficultés rencontrées et analyse SWOT

Cette section présente les ressources, la structure de la Mairie de Ouidah, le déroulement du stage et l'analyse SWOT.

Paragraphe 1 : Ressources et structure de la Mairie de Ouidah

1. Ressources de la Mairie de Ouidah

1.1 Ressources humaines

Pour l'organisation de la municipalité, la Mairie de Ouidah emploie au total un personnel dont l'effectif est de 107 agents toutes catégories confondues. Le tableau ci-après présente une synthèse sur l'effectif du personnel par catégories professionnelles et par genres.

Tableau 4: répartition du personnel de la Mairie de Ouidah par catégories professionnelles et par genres.

<i>Catégories Genres</i>	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Total</i>
<i>Masculin</i>	16	10	08	15	34	83
<i>Féminin</i>	04	05	10	04	01	24
<i>Total</i>	20	15	18	19	35	107

Source : Travaux de terrain, Avril 2024

1.2 Ressources matérielles

Pour permettre à son personnel de mener à bien les tâches qui lui incombent, la Mairie de Ouidah dispose des ressources matérielles que sont :

- Matériels et mobiliers de bureau ;
- Matériels informatiques ;
- Matériels et les petits outillages ;
- Matériels roulants ;
- Bâtiments administratifs.

1.3 Ressources financières

Les ressources financières de la Mairie de Ouidah proviennent des :

- Recettes fiscales ;
- Recettes de prestation et de service de la commune ;
- Produits du patrimoine et activités ;
- Fonds de concours accordés par toute personne physique ou morale ;
- Dons et legs
- Recettes diverses

2. Structure de la Mairie de Ouidah

2.1 Structure organisationnelle

La mairie est l'organisme responsable de la gestion et de l'administration d'une commune. Elle est organisée en plusieurs directions et services, chacun ayant des fonctions données. Plusieurs textes juridiques organisent la gestion des mairies et parmi ceux les plus essentielles à retenir sont :

- La loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019.
- La loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin ;
- Le décret n°2022-191 du 16 mars 2022 portant mise en place du fichier national des principales fonctions administratives et techniques des mairies ;
- L'arrêté communal n°5/010/CO/SG/SAG du 14 Avril 2022 portant nomination du Secrétaire exécutif de la mairie de Ouidah.

Le pouvoir communal est géré par le conseil communal et le Secrétaire exécutif.

- **Secrétariat exécutif (SE)**

Le secrétariat exécutif est composé du :

- Secrétaire exécutif (SE) ;
- Secrétaire Particulier du Secrétaire Exécutif (SPSE) ;

- Secrétaire Administratif Général (**SAG**).

Selon les dispositions de l'article 128 de la loi en vigueur, le **SE** le représente la plus haute fonction administratif et technique des mairies. Il est le responsable de l'administration communal le principal animateur des services administratifs et techniques communaux et veille à leur bon fonctionnement.

- ***Services rattachés au secrétaire exécutif (SRSE)***

Le secrétaire Particulier du Secrétaire Exécutif est chargé de gérer les courriers confidentiels arrivée et départ et de toutes les tâches à lui confié par le Secrétaire Exécutif. Le chef du secrétariat particulier a rang particulier de chef service. Le secrétariat Administratif Central est chargé de la gestion des courriers arrivée et départ non confidentiels adressés au Maire ou Secrétaire Exécutif. Il est la porte d'entrée des usagers de la mairie. Le chef du secrétariat administratif a rang de chef de service.

- ***Direction administratives et techniques (DAT)***

Les directions Administratives et Techniques ont chacune un Directeur. Ces directions sont divisées en services qui sont subdivisés en divisions. Les attributions de ces différentes divisions sont précisées par les notes de services du Secrétaire Exécutif.

- ***Direction des affaires administratives et financières (DAAF)***

La direction des Affaires Administratives et Financières est subdivisée en quatre (**04**) services tel que :

- Le Service des Affaires Générales (**SAG**)
- Le Service des Affaires financières (**SAF**)
- Le Service des Affaires Economiques et Marchandes (**SAEM**)
- Le Service de la Comptabilité des Matières (**SCM**)

La Direction des affaires Administratives et Financières a pour attributions générale, la gestion financière et comptable de la commune conformément aux lois et règlements en vigueur. Le Service des Affaires Générales (**SAG**) est subdivisé en trois (**03**) divisions à savoir :

- La Division des Ressources Humaines (**DRH**)

- La Division de l'Etat Civil (**DEC**)
- La Division de la Formation Professionnel et de la Promotion de l'Emploi (**DFPPE**)

Le Service des Affaires Economique et Marchande (**SAEM**) est géré par un chef de Service qui est assisté d'un collaborateur ayant un rang de chef de Division. Le Service de la Comptabilité des Matières a à sa tête un chef de service. Ce dernier est assisté d'un collaborateur ayant rang de chef de division.

- ***Direction du développement local et de la planification (DDLP)***

La Direction du Développement Local et de la Planification est subdivisée en trois (**03**) services à savoir :

- Le service de la Planification et du Développement Local (**SDLP**)
- Le service de la Coopération Décentralisée et de l'Intercommunalité (**SCDI**)
- Le service des Affaires Social, de la Jeunesse et de l'Education (**SASJE**)

Le Service de la Planification et du Développement Local a à sa tête un chef de service. Celui-ci est assisté d'un collaborateur ayant rang de chef de division. Le service de Coopération Décentralisée et de l'Intercommunalité a à sa tête un chef de service. Il est assisté d'un collaborateur ayant rang de chef de division. Le service des Affaires sociales, de la Jeunesse et de l'Education comprend trois (**03**) divisions à savoir :

- Service du numérique (**SN**) ;
- La division est charge de la jeunesse et du sport (**DJS**) ;
- La division en charge de l'éducation (**DE**).

- ***Direction des services techniques(DST)***

La Direction des Services Techniques comprend trois (**03**) services à savoir :

- Service des Etudes (**SE**) ;
- Service du Suivi des Travaux (**SST**) ;
- Service de la Voirie, de l'Eau et de l'Assainissement (**SVEA**).

La Direction des Services Techniques est chargée d'assurer la conception et la mise en œuvre de la Politique des communes en matière de travaux, de développement urbain et d'entretien

des infrastructures et équipements. Le Service des Etudes a à sa tête un chef de service et est assisté d'un collaborateur ayant pour rang chef de division.

Le Service du Suivi des Travaux a à sa tête un chef de service. Il est assisté d'un collaborateur ayant rang de chef de division. Le Service de la Voirie, de l'Eau et de l'Assainissement a à sa tête un chef de service. Il est assisté d'un collaborateur ayant rang de chef de division.

- ***Direction des systèmes d'informatique (DSI)***

La Direction des Systèmes d'Informatique est composée de trois (**03**) services. Il s'agit du :

- Service du Numérique (**SN**) ;
- Service de la Documentation et du Pré archivage (**SDP**) ;
- Service de l'Informatique de la Communication (**SIC**).

Ces trois services ont chacun à leurs têtes un chef de service qui ont tous des rangs de chef de division.

- ***Direction des affaires domaniale et environnementales (DADE)***

La Direction des Affaires Domaniales et Environnementales comporte trois (03) services à savoir :

- Service des Affaires Domaniales (**SAD**) ;
- Service de l'Urbanisme et de la Réglementation (**SUR**) ;
- Service des Affaires Environnementales (**SAE**).

La Direction des Affaires Domaniales et Environnementales assure la conception et la mise en œuvre de la politique de la commune en matière de gestion domaniales et foncières et de protection de l'environnement. Le Service des Affaires Domaniales et Environnementales a à sa tête un chef de service. Il est subdivisé de deux services :

- La division des actes domaniaux
- La division des relations avec les usagers

Le service de l'Urbanisme et de la réglementation et le service des affaires environnementales ont à leurs têtes chacun un chef de service qui ont tous deux un rang de chef de division.

- ***Personne responsable des marchés publics***

Dans l'accomplissement de sa mission, la Personne Responsable des Marchés Publics est assistée d'un collaborateur qui fait office du secrétaire permanent. Le Secrétaire Permanent de la personne Responsable des marchés publics à rang de chef service. Ce dernier est assisté d'un collaborateur ayant rang de chef de division. La personne responsable des marchés publics a pour mission d'assurer au nom de la commune, les procédures de passation et d'exécution des marchés publics et dans ce cadre, accomplir les actes nécessaires depuis le choix de la procédure jusqu'à la désignation de l'attributaire et l'approbation du marché public.

- ***Cellule de contrôle des marchés publics***

Les attributions de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics sont fixées par note de service du Secrétaire Exécutif conformément au décret N°2020-597 portant attributions, organisation et fonctionnement des cellules de contrôle des marchés publics. La cellule de contrôle des marchés publics est dirigée par le chef de cellule nommée par décision du Secrétaire Exécutif parmi les cadres de la catégorie A, échelle 1 de la fonction publique ou de niveau équivalent s'il devrait être désigné en dehors de l'administration publique.

- ***Cellule juridique***

La Cellule Juridique est structurée en deux services :

- Le service en charge du contentieux ;
- Le service des affaires juridiques et de la réglementation.

La Cellule Juridique comprend au moins (03) juristes dont un spécialiste des questions administratives et ou gestion des contentieux publics. Elle est dirigée par un spécialiste du droit de l'administratif ayant des compétences en gestion du contentieux public. Il doit justifier d'un minimum de six (06) ans d'expérience professionnelle au moins dans l'administration publique. Le chef de la cellule juridique est nommé par décision du Secrétaire Exécutif parmi les cadres de la catégorie A, échelle 1 de la fonction publique ou de niveau équivalent, s'il devrait être désigné en dehors de l'administration publique. Il a rang de directeur. Les autres membres de l'administration ont rang de chef de service. Ils sont nommés par décision du SE parmi les cadres de la catégorie A, échelle 1 de la fonction

publique ou du niveau équivalent, s'ils devraient être désignés en dehors de l'administration publique. Ils doivent justifier d'un minimum de six (06) ans d'expérience professionnelle au moins dans l'administration publique. Les membres de la cellule de contrôle des marchés publics et ceux de la cellule juridique bénéficient des avantages liés à leur fonctions. Ils sont atteints au secret professionnel.

- ***Office du tourisme***

L'office du Tourisme a à sa tête un Directeur. Il est composé de trois services à savoir :

- Le Service de la Gestion et de la Valorisation du Patrimoine Culturel (SGVPC) ;
- Le Service du Développement Touristique (SDT) ;
- Le Service des Evènements Sportifs, Artistiques et Culturels (SE et de valoriser (SAC)

L'Office du Tourisme a pour mission de gérer et de valoriser les biens patrimoniaux et culturels de la commune. Le responsable de l'Office du Tourisme est nommé par décision du Secrétaire Exécutif parmi les cadres de la catégorie A, échelles 1 de la fonction publique ou de niveau équivalent, s'il devrait être désigné en dehors de l'administration publique. Il doit avoir des compétences dans le domaine culturel et ou touristique. Le responsable de l'Office du tourisme a rang de Directeur. Les attributions de chacun des services sont définies par note de service du Secrétaire Exécutif.

2.2. Structure fonctionnelle

La structure fonctionnelle de la mairie se présente comme suit :

- le Maire et ses Adjoints ;
- le Secrétaire Exécutif ;
- les commissions permanentes ;
- les Chefs d'arrondissements et de quartiers de ville ;
- le conseil communal ;
- conseil de supervision ;
- les structures rattachées directement au Maire (Cabinet, Inspection des Services et se contrôle de gestion, organe de passation des marchés publics).

- ***Le Maire***

Première autorité politico-administrative de la commune. Il dispose du pouvoir réglementaire dans les domaines de compétences de la commune, ce qui lui permet de prendre des décisions et de mettre en place des règles pour le bon fonctionnement de la commune.

Il préside le conseil communal. En tant que responsable de la police administrative dans la commune, il est chargé de maintenir l'ordre public, de veiller à la tranquillité et à la sécurité des habitants, ainsi qu'à la salubrité publique. Il travaille en étroite collaboration avec les forces de l'ordre locales pour assurer la sécurité de la commune.

Le maire veille à la bonne gestion de l'administration de la commune par le secrétaire exécutif. En plus de ses responsabilités administratives, le maire est également officier d'état civil. Il accomplit les actes de police judiciaire sous le contrôle de l'autorité judiciaire et organise la protection civile.

Le maire joue un rôle important dans la représentation de la commune. Il la représente devant les autorités centrales et départementales, ainsi que dans le cadre de la coopération décentralisée. Le maire veille à la préparation du budget de la commune par le secrétaire exécutif. Il nomme ce dernier par le tirage au sort dans le fichier national des principales fonctions administratives des mairies. A ce titre, il dispose d'un Cabinet, dirigé par un Chef cabinet et est composé :

- De trois (03) adjoints au Maire et leur secrétariat respectif ;
- Du Chef de Cabinet ;
- Du Secrétaire Administratif du Cabinet ;
- Des chargés de missions ;
- De la Direction de la Police Municipale ;
- Des Conseillers techniques du Maire ;
- Du Chef Protocole du Maire ;

- ***Le Secrétaire Exécutif***

Avant la promulgation de la nouvelle réforme du 20 décembre 2021, Il n'y avait pas de Secrétaire exécutif. Il n'y avait que le Maire premier organe exécutif qui était l'ordonnateur

du budget et au plus de lui le Secrétaire général qui se chargeait d'assurer le bon fonctionnement de l'administration municipal. Mais avec la nouvelle loi on a eu la création du Secrétariat exécutif (SE) qui est devenu l'ordonnateur du budget et a qui la plupart des attributions du maire ont été confié. Aussi selon l'article 8 du décret N°2022-322 du 1^{er} Juin 2022 fixant les conditions et modalités de délégation de pouvoir et signature du maire et du secrétaire exécutif, « le maire peut déléguer sa signature au secrétaire exécutif en matière d'état civil. Toutefois ces délégations ne concernent pas la célébration des mariages »

Le SE est institutionnellement placé sous le maire sans aucun préjudice à ses attributions propres. Au terme de l'article 132 de la loi portant code de l'administration territorial, le SE responsable l'administration dispose d'attributions pour son bon fonctionnement. Au titre de ses attributions propres le secrétaire exécutif assure :

- L'organisation des services communaux et l'exécution du service ;
- La gestion des ressources humaines, financières et matérielles de la commune ;
- La gestion de l'information et de la communication de la commune ;
- La délivrance des permis et autres autorisations que permettent les lois et règlements dans les limites des domaines de compétences de la commune.

Selon l'article 135 de la loi, SE l'est l'ordonnateur du budget. Il soumet le budget primitif, le collectif budgétaire et le compte administratif à l'adoption du conseil de supervision, à la validation du conseil communal et à l'approbation du préfet. Le SE prend des mesures nécessaires pour un recouvrement optimal des recettes fiscales et non fiscales. Il bénéficie d'une ristourne sur ces derniers au-delà des prévisions budgétaires. Lorsque les intérêts du « SE » se trouvent en conflit avec ceux de la mairie, le conseil de supervision désigne un cadre supérieur assumant des fonctions de direction à la mairie soit pour représenter la commune en justice soit pour passer un contrat. SE l'adresse aux fins de ses délibérations, le rapport mensuel de ses activités ainsi que le rapport annuel de performances de la mairie au conseil de supervision. Entre le maire et le SE, il existe une relation hiérarchique d'une part et une relation fonctionnelle d'autre part car chacun a des attributions propres. Le SE en sa qualité de fonctionnaire ou d'agent contractuelle de la mairie, est punissable pour des faits constituants une faute disciplinaire liée aux clauses de son contrat. Il peut être révoqué de ses fonctions pour une faute lourde comme ceux énumérés dans l'article 119. Le cas échéant il peut faire un recours en indemnité devant la juridiction compétente. Le montant des

indemnités ne peut excéder 09 mois de son salaire mensuel. Les collectivités territoriales sont subdivisées en unités administratives locales et en organes infra communaux.

- ***Le Conseil Communal***

Il est le principal organe délibérant de la commune. Il est composé de 49 conseillers élus conformément au code électoral. Il a pour rôle de définir les orientations politiques de développement de la commune. Dans ce cadre, il délibère sur les documents politiques, de stratégie et de planification. Il délibère notamment sur :

- Le schéma directeur d'aménagement de la commune ;
- Le plan de développement de la commune ;
- Les projets de la commune s'inscrivant dans le cadre d'un projet à caractère départementale pour la protection et la sauvegarde de l'environnement ;
- Les projets et programmes initiés dans le cadre des intercommunalités.

En matière financière, le conseil communal :

- Valide le budget de la commune après son adoption par le conseil de supervision ;
- Délibère sur la création et les taux de redevances locales ainsi que sur les taux des impôts et taxes dans les limites fixées par la loi des finances ;
- Délibère sur l'adhésion à un établissement public de coopération intercommunale
- Délibère sur les projets de coopération étrangères ;

Aux termes des dispositions des articles 15,16 et 17 de la loi N°97-029 du 15 Janvier 1999, le conseil communal siège à la mairie de la commune. Il est convoqué par le maire. En cas de force majeur, le conseil communal peut se réunir dans des locaux autres que ceux de la mairie. Le conseil communal se réunissait obligatoirement en section ordinaire quatre fois l'an aux mois de mars, juin, septembre et novembre. La session de novembre est une session budgétaire. La session ordinaire même ne pouvait excéder quatre jours. Le maire pouvait réunir en session extraordinaire la conseil communal chaque fois qu'il juge utile.

- ***Le Conseil de Supervision***

Composé du maire, des adjoints au maire et des présidents des quatre (04) commissions permanentes. Il fonctionne à travers la tenue d'une session ordinaire par mois et les décisions

sont prises à la majorité absolue des membres présents et représentés. Ses attributions sont les suivantes.

En matière financière, il :

- Adopte le budget, et le cas échéant ses modifications, pour validation par le conseil communal ;
- Adopte le plan de travail annuel proposé par le secrétaire exécutif.

En matière administrative, il :

- Adopte l'organigramme et les procédures de la mairie pour validation par le conseil communal ;
- Approuve le règlement intérieur de la mairie proposé par le secrétaire exécutif ;
- Approuve la grille de rémunération du personnel de la mairie :
- Assure le contrôle de la gestion du secrétaire exécutif :
- Autorise les conventions d'importance significatives
- Adopte l'organigramme et les procédures de la mairie pour validation par le conseil communal
- Approuve le règlement intérieur de la Mairie proposé par le secrétaire exécutif ;
- Approuve la grille de rémunération du personnel de la mairie :
- Assure le contrôle de la gestion du secrétaire exécutif ;
- Autorise les conventions d'importance significatives, autres que les marchés publics à passer par le secrétaire exécutif :
- Délibère sur les projets d'actes de gestion des propriétés foncières et des domaines de la commune ;
- Examine les rapports d'activités du secrétaire exécutif ainsi que les rapports annuels de performance :
- Est consulté par le maire et le conseil communal sur toutes questions liées à l'exercice des pouvoirs propres conférés au secrétaire exécutif.

Paragraphe 2 : Tâches effectuées, expérience acquise, difficultés rencontrées et analyse SWOT.

1. Tâches effectuées et expériences acquises

Par la lettre du 02 avril, le stage ayant permis la rédaction du présent mémoire a été autorisé par la mairie de Ouidah et plus précisément au DDLP pour la période allant du 02 avril au 02 juin. Ce stage s'est déroulé dans l'ensemble, l'environnement de travail était relativement bon, il a été très instructif, parce qu'il a permis de toucher du doigt les réalités du terrain, d'exécuter un bon nombre de tâches au niveau des services. Au nombre des tâches accomplies au niveau de la DADE, DSİ on peut citer :

▪ Au niveau de la DADE

On a eu à faire : l'enregistrement de certains terrains de divers villages de Ouidah dans la base des données ; l'accueil et l'orientation des usagers ; la recherche des documents de certains terrains et la vérification de certains actes ou pièces en demande d'établissement plus précisément les quittances par rapport à la superficie du terrain et aussi le nom du propriétaire ;

▪ Au niveau de la DSİ

On a eu à faire : l'enregistrement de certains courriers ; la ventilation des courriers et la vente des décodeurs TNT

▪ Au niveau de la DDLP

On a eu à faire : l'enregistrement des courriers et leur ventilation ; la rédaction des rapports d'activités et de réunion ; la rédaction des courriers à l'endroit du SE et du Maire ; la saisie de la liste des ONG et associations en partenariat avec la mairie ; l'accueil et la visite avec les partenaires extérieures tels que ceux de la ville de Nichelino en Italie et ceux de la ville de la Sinnamary, de la Guyane en France.

2. Difficultés rencontrées

Malgré l'accueil chaleureux par les agents de la mairie, nous avons fait face à beaucoup de contraintes au cours de ce stage.

Tout d'abord il y a une coupure intempestive de l'électricité qui empêche d'effectuer certaines tâches. Ensuite l'état défectueux des matériaux de travail et la difficile assimilation des tâches qui nous ont été confié à cause du manque de compréhension. Enfin on a le manque de ventilateurs et aussi la panne au niveau de certains climatiseurs ce qui fait qu'ils ne fonctionnent pas.

3. Analyse SWOT

L'analyse SWOT se décompose en forces, faiblesses, opportunités et menaces.

Tableau 5: Tableau analyses SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats)

	Forces	Faiblesses
Diagnostic interne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Patrimoine culturel et historique assez riche ; ▪ Existence d'une multiplicité de danses traditionnelles ; ▪ Beauté du paysage lagunaire et des plages, richesse de leur faune et de leur flore ▪ Existence de belles plages encore très préservées et d'une façade maritime sur une quarantaine de kilomètres ; ▪ Fête annuelle de Ouidah et fête du vodoun ; ▪ Plusieurs reliques de forêts sacrées ; ▪ Existence de trois centres culturels : la maison de culture de Ouidah, le fort français ; ▪ Le désir de passer de commune à statut intermédiaire à une commune à statut particulier ; ▪ L'urbanisation et le lotissement des quartiers de la ville Ouidah 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de capacité des guides touristiques et des gestionnaires : ressources humaines non qualifiées ; ▪ Insuffisance d'infrastructure de tourisme : (hôtels en nombre insuffisants et de qualités relativement bas) ; ▪ Absence de moyens de transport adapté au tourisme ; ▪ Insuffisance de personnels formés : techniciens pour les spectacles, guides spécialisés en tourisme etc... ▪ Insuffisance de la diversité des produits d'artisanat locaux ; ▪ Dégradation des forêts sacrées et de la forêt classée ;
	Opportunités	Menaces
Diagnostic externe	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet « Route des Pêches » initié par le Gouvernement du Bénin ▪ Projet de construction de l'arène du vodoun days ; ▪ Projet de construction de « la Route des Esclaves » ; ▪ Projet de construction de la route Ouidah –Kpomassé ; ▪ Reconstruction à l'identique de la cité historique de Ouidah ; ▪ Projet << semé –city>> a Djegadji ▪ Les partenariats entre la ville de Ouidah et les villes étrangères 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La non effectivité du transfert des compétences ; ▪ Pertes des atouts touristiques des sites (certains sites majeurs de l'histoire de la commune encore à l'abandon exemple : la résidence du commandant de cercle de Ouidah, le fort anglais ...)

Source: Travaux de terrain, Avril 2024

CHAPITRE 2 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Ce chapitre prend en compte la base fondamentale de l'étude. Elle englobe la problématique, les questions de recherche, intérêts, objectifs, hypothèse, tableau de bord, clarification conceptuelle, revue de littérature et la méthodologie de recherche.

Section 1 : Cadre théorique

Cette section s'occupe essentiellement de la problématique, de l'intérêt, des objectifs et hypothèses de l'étude.

Paragraphe 1 : Problématique

De la fin du vingtième siècle à aujourd’hui le développement durable est très présenté comme une solution effective pour certains problèmes de la société. Cette notion a été définie comme “Le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs” (Brundtland, 1987).

Il est donc admis que le développement durable repose sur trois piliers : l'économie, l'environnement et le social. Cependant, ces dernières années, l'idée se repend que la culture aurait aussi son rôle à jouer. Selon Guy Rocher (2016), c'est un ensemble lié de manières de penser, de sentir et d'agir plus ou moins formalisées qui, étant apprises et partagées par une pluralité de personnes, servent, d'une manière à la fois objective et symbolique.

En effet, le tourisme est une activité ancienne qui a pris au 20ème siècle une dimension planétaire. Il constitue désormais un secteur économique fondamental dans de nombreux pays développés comme dans des pays en développement, qui en font un facteur essentiel de développement (Gourija, 2007). La culture béninoise est marquée par sa diversité, sa richesse, grâce notamment à ses différentes régions. Chaque région, chaque ville constitue un espace culturel particulier. Cependant la réalité qui se flotte c'est que la richesse culturelle est en dégradation et une grande partie de son précieux héritage disparaît.

Le Bénin a vu son nombre d'arrivées de touristes augmenter régulièrement depuis le début de la décennie 1990. Le tourisme est la deuxième source de revenus avec un taux de croissance de plus de 4 % depuis 1992.

Ouidah est une ville de l'Ouest sud du Bénin. Cette région est habitée depuis l'aube de l'humanité, occupait une place importante au Bénin grâce à sa diversité culturelle et artistique. Mais les choses qui empêche le développement intellectuel c'est que le secteur de la culture reste marginaliser, ne reflète pas les richesses culturelles de cette ville.

A l'instar de ces constats, le présent mémoire porte sur l'identification du patrimoine culturel, de leur apport dans le développement durable et la proposition des stratégies de mise en valeur durable de la ville de Ouidah. Ainsi la question fondamentale qui s'impose est de savoir :

QG : Dans quelle mesure, le patrimoine culturel peut-elle contribuer au développement durable pour la ville de Ouidah ?

De cette question centrale, découlent les questions spécifiques suivantes :

QS1 : Comment identifier le patrimoine culturelle de cette ville ?

QS2 : Quel est l'apport du patrimoine culturel dans le développement durable de la ville de Ouidah?

QS 3 : Quels sont les stratégies de mise en valeur durable dans la ville de Ouidah ?

C'est dans le but de répondre à ces différentes questions que s'inscrit la présente étude.

Paragraphe 2 : Objectifs et hypothèses de l'étude

Il est question dans ce paragraphe de présenter les objectifs et les hypothèses de l'étude. Ainsi, le nôtre ***est de contribuer à une meilleure connaissance de l'apport du patrimoine culturel dans le développement durable de la ville de Ouidah .*** De façon spécifique il s'agit :

OS1 : Identifier le patrimoine culturel de la commune de Ouidah.

OS2 : Analyser leurs apports dans le développement durable de la ville de Ouidah .

OS3 : Proposer des stratégies de mise en valeur durable .

Ainsi donc, nous formulons des hypothèses de travail qui ne sont rien d'autres que des réponses anticipées aux problèmes qui sont plus tard soit confirmées ou infirmées.

L'hypothèse spécifique prend compte du problème spécifique de son rang. Ainsi nous avons formulé les hypothèses comme suit :

H 1. Le patrimoine culturel de la ville de Ouidah est riche et diversifié.

H 2 .Economique : La valorisation du tourisme culturel contribue à la création d'emplois locaux et à l'augmentation des revenus des habitants de la commune de Ouidah.

Social : Les projets culturels renforcent l'identité culturelle et la cohésion sociale des habitants de Ouidah

Environnementale : Les pratiques de gestion durable des sites patrimoniaux contribuent à la préservation des ressources naturelles locales.

H3. La formation des artisans locaux, la gestion participative, les partenariats public-privé, les politiques nationales et locales.

Tableau 6 : Tableau de bord

	Questions de recherche	Objectif	Causes opposées	Hypothèses
Niveau général	Dans quelle mesure, le patrimoine culturel peut contribuer au développement durable de la ville de Ouidah ?	- Contribuer à une meilleure connaissance de l'apport du patrimoine culturel dans le développement durable de la ville de Ouidah	-	-
Niveau spécifique	1. Comment identifier le patrimoine culturel de la ville de Ouidah ?	Identifier le patrimoine culturel de la ville de Ouidah	-	Le patrimoine culturel de la ville de Ouidah est riche et diversifié

	2. Quel est l'apport du patrimoine culturel dans le développement durable de la Ville de Ouidah ?	Analyser leurs apports dans le développement durable de la Ville de Ouidah	-	<p><u>Économique</u> : La valorisation du tourisme culturel contribue à la création d'emplois locaux et à l'augmentation des revenus des habitants de la commune de Ouidah.</p> <p><u>Social</u> : Les projets culturels renforcent l'identité culturelle et la cohésion sociale des habitants de Ouidah.</p> <p><u>Environnemental</u> : Les pratiques de gestion durable des sites patrimoniaux contribuent à la préservation des ressources naturelles locales.</p>
	3. Quelles sont les stratégies de mise en valeur durable de la ville de Ouidah ?	Proposer des stratégies de mise en valeur durable	-	La formation des artisans locaux, la gestion participative, les partenariats public-privé, les politiques nationales et locales

Source : travaux de terrain ; Avril 2024

Section 2 : Revue de littérature, clarification conceptuelle et méthodologie de recherche

Au niveau de cette section, nous allons procéder à l'étude aussi bien de la revue de littérature que de la méthodologie.

Paragraphe 1 : Revue de littérature

Cette partie de notre travail nous permet de présenter la revue de littérature pour s'assurer au préalable de l'état des connaissances acquises sur le sujet à traiter. Elle est subdivisée en deux parties qui sont : la clarification des concepts et le point des travaux antérieurs sur notre thème.

1. Clarification conceptuelle

Afin de parler le même langage dans la lecture de ce document et d'éviter toute autre valence, il est nécessaire de clarifier quelques concepts de base.

Culture : le concept de la culture est une notion polysémique qui charrie plusieurs définitions et acceptations. Selon l'UNESCO, « La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances » (Mondiacult, 1982). Selon Chevrier, la culture se définit comme tout complexe qui inclut la connaissance, la croyance, l'art, la morale, le droit, la coutume, et toutes les autres capacités et habitudes acquises par l'homme comme membre de la société » (Mangement interculturel, 2013). Tout récemment, Nicolas Sarkozy (2015), président français, disait que la culture constitue l'image et l'identité d'un pays.



Source : fr.pngtree.com (*La diversité culturelle dans le monde*)

Patrimoine : Ce qui est considéré comme l'héritage commun d'un groupe

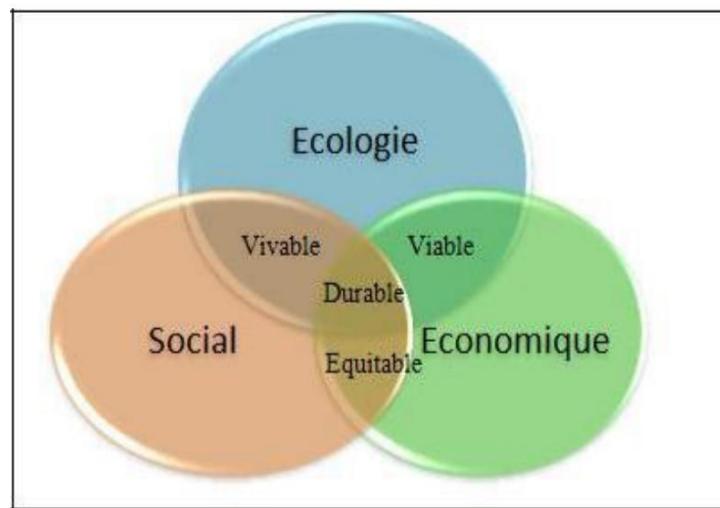
Patrimoine culturel : Apparue au XII^e siècle, la notion de « patrimoine » (du latin *patrimonium, héritage du père*) se définit étymologiquement par extension comme l'ensemble des biens hérités de la famille. Dans le droit romain, Le patrimoine fait appel à l'idée d'un héritage légué par les générations qui nous ont précédés, et que nous devons transmettre intact ou augmenté aux générations futures, ainsi qu'à la nécessité de constituer un patrimoine pour demain. On dépasse donc largement la simple propriété personnelle (droit d'user « et d'abuser »). Dans le cadre des données statistiques culturelles de l'UNESCO 2009, le patrimoine culturel désigne les artefacts, les monuments, les groupes de bâtiments et sites, les musées qui se distinguent par leurs valeurs diverses, y compris leurs significations symboliques, historiques, artistiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques, scientifiques et sociales. Il comprend le patrimoine matériel (mobilier, immobilier et immergé), le patrimoine culturel immatériel (PCI) intégré dans la culture et les artefacts, sites ou monuments du patrimoine naturel. Cette définition exclut le patrimoine immatériel relatif à d'autres domaines culturels comme les festivals, les célébrations, etc. Elle inclut le patrimoine industriel et les peintures rupestres. Après cette déclaration, il convient de mettre en valeur ces deux aspects matériels et immatériels de la culture.

Tourisme : L'origine du mot est anglaise, *tourist*, qui trouve son étymologie dans le mot français *tour* (voyage circulaire). Il désigne au XVIII^e siècle le voyage que font les jeunes de l'aristocratie britannique sur le continent européen pour rejoindre la ville de Rome. L'organisme en charge du tourisme le définit comme suit le tourisme comme « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs » (OMT, 2012). On la conçoit comme le fait de voyager et de connaître les réalités d'autre pays.

Gestion : D'après le dictionnaire Larousse 2010, Action ou manière de gérer, d'administrer, de diriger, d'organiser quelque chose ; période pendant laquelle quelqu'un gère une affaire . Si l'on considère que gérer ou manager sont synonymes, on peut d'abord se référer à Henri Fayol pour laquelle administrer, gérer c'est prévoir, organiser, commander, coordonner et contrôler. Cette fonction consisterait surtout à piloter une entreprise. Pour Bergeron (1984), la gestion est définie comme étant un processus par lequel on planifie, organise, dirige et contrôle les ressources d'une organisation afin d'atteindre les buts visés. Elle est perçue comme le fait de gérer, diriger, planifier, suivre et de contrôler

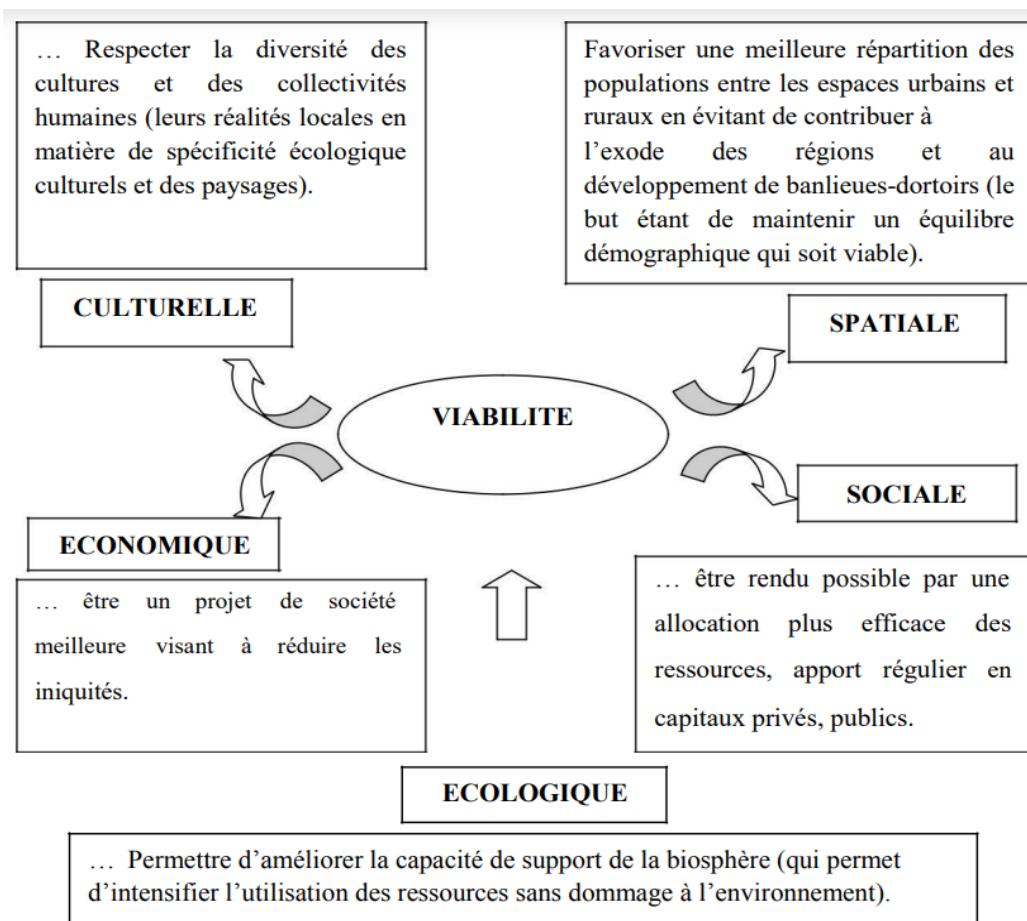
Développement local : Selon Greffe (1984), le développement local est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et énergies. Il sera donc le produit des efforts de sa population et mettra en cause l'existence d'un projet de développement intégrant ses composantes économiques, sociales et culturelles. Il fera d'un espace de contiguïté un espace de solidarité.

Développement durable : Selon Brundtland (1987), est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Selon le sommet de la terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations Unies, 1992, le développement durable et celle des trois piliers économie / écologie / social fut officialisé. D'où le développement durable est un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.



Source : [http://www.3-0.fr/doc-dd/qu-est-ce-que-le-dd/les-3-piliers-du-developpement-durable \(schéma de développement durable\)](http://www.3-0.fr/doc-dd/qu-est-ce-que-le-dd/les-3-piliers-du-developpement-durable (schéma de développement durable))

Un projet de développement durable doit...



Source : Sachs, Ignacy. 1992. *Transitions Stratégies for the 21st Century. In Nature and Ressources. Vol.28, n°3. p.4-17 (schéma : Les Cinq dimensions (Indicateurs de viabilité) du développement durable selon Sachs)*

2. Revue de littérature

Cette partie nous permet de faire un bref résumé sur les théories managériales relatives au thème.

2.1. Identification du patrimoine culturel

ROBIN LAW ; Dans son ouvrage « Ouidah: The Social History of a West African Slaving 'Port' 1727-1892 », Robin Law explore en profondeur l'histoire sociale de Ouidah. Il souligne l'importance de la ville en tant que centre névralgique de la traite des esclaves et examine les dynamiques sociales et économiques qui ont façonné la ville au fil des siècles.

SUZANNE PRESTON BLIER ; Dans « African Vodun: Art, Psychology, and Power », Blier examine les aspects artistiques et religieux de la culture vaudou à Ouidah. Elle met en lumière l'importance du vaudou dans la vie quotidienne et les pratiques culturelles des habitants de la ville.

IBRAHIMA THIOUB ; Dans ses travaux sur l'histoire de l'Afrique de l'Ouest, Thioub discute des impacts sociaux et culturels de la traite des esclaves sur les sociétés uest-africaines, y compris Ouidah. Il souligne la résilience culturelle et les adaptations des communautés locales face aux bouleversements historiques.

La cité historique de Ouidah, par le **Ministère du Tourisme, de la culture et des Sports du Benin 2012** : cette publication officielle met en évidence les sites historiques culturels de Ouidah, tels que la porte du non-retour et le musée d'histoire de Ouidah

Ouidah, la ville aux mille mémoires par **Gaëlle Beaujean 2016** : cet ouvrage explore l'histoire du patrimoine culturel de Ouidah, en mettant l'accent sur les liens entre le commerce des esclaves, le vaudou et les rituels religieux

2.2. Apport du patrimoine culturel dans le développement durable de la ville de Ouidah

Le document détaillé de l'UNESCO sur la mise en œuvre durable du patrimoine culturel est le "Policy Document for the integration of a sustainable development perspective into the processes of the World Heritage Convention". Ce document a été adopté en 2015 par la **20e Assemblée générale** des États parties à la Convention du patrimoine mondiale,

■ ***Volet économique***

David Throsby ; (2001) : Dans "Economics and Culture", Throsby souligne que le patrimoine culturel est un actif économique qui génère des revenus directs et indirects, et qu'il est crucial pour le développement économique durable des communautés locales.

Françoise Benhamou ; (2015) : Dans ses travaux sur l'économie de la culture, Benhamou affirme que la valorisation économique du patrimoine culturel favorise non seulement la croissance économique mais aussi la diversification des sources de revenus.

■ ***Volet social***

Laurajane Smith ; (2006) : Dans "Uses of Heritage", Smith discute de la manière dont le patrimoine culturel peut renforcer les identités communautaires et favoriser la cohésion sociale, en servant de point de ralliement pour les diverses communautés.

Barbara Kirshenblatt-Gimblett ; (1998) : Dans "Destination Culture: Tourism, Museums, and Heritage", elle analyse comment les musées et les sites patrimoniaux peuvent servir de lieux d'apprentissage et de dialogue interculturel, renforçant ainsi la compréhension mutuelle et la tolérance.

■ ***Volet environnemental***

Graham Fairclough ; (2008) : Dans ses travaux sur le paysage culturel, Fairclough soutient que la gestion intégrée du patrimoine et du paysage peut conduire à des pratiques de développement durable qui protègent à la fois les valeurs culturelles et naturelles.

Tom Selwyn ;(2007) : Dans "Sustainable Heritage Tourism: Towards a Community-Based Approach", Selwyn discute de l'importance d'intégrer les communautés locales dans la gestion des sites patrimoniaux pour assurer la durabilité environnementale et culturelle.

2.3. La stratégie de mise en œuvre durable

Feilden (2003), la conservation doit respecter l'authenticité et l'intégrité des sites patrimoniaux. Cependant, certains comme Lowenthal (1998) soutiennent que trop insister sur l'authenticité peut nuire à l'utilisation contemporaine et à l'accessibilité des sites.

Smith (2006) ; soutient que cette approche favorise un sentiment d'appartenance et de responsabilité parmi les résidents locaux. En revanche, certaines critiques comme celles de Waterton (2010) suggèrent que la participation communautaire peut parfois être symbolique plutôt que réelle.

McKercher et du Cros (2002) ; affirment que le tourisme culturel peut être une source importante de financement pour la conservation, mais ils mettent en garde contre les risques de surfréquentation et de commercialisation excessive. D'autres, comme Robinson (1999), soulignent la nécessité d'une gestion rigoureuse pour équilibrer conservation et développement touristique.

Howard (2003) estime que l'éducation est essentielle pour inculquer le respect et la compréhension du patrimoine culturel, tandis que Miles et Zavala (2001) proposent que les programmes éducatifs doivent inclure une perspective critique pour comprendre les contextes historiques et sociaux des sites patrimoniaux.

Bertacchini et Serge (2011) les technologies numériques peuvent améliorer la documentation et l'accessibilité des sites patrimoniaux. Cependant, certains comme Choay (1992) avertissent que l'utilisation excessive de la technologie pourrait dénaturer l'expérience authentique du patrimoine.

Aikawa-Faure (2009) soutient que des cadres législatifs robustes sont cruciaux pour la protection du patrimoine culturel, mais il reconnaît également que la mise en application peut être difficile dans certains contextes.

Le rapport de l'ICOMOS sur l'intégration du patrimoine culturel dans les objectifs de développement durable des Nations Unies est intitulé "Cultural Heritage, the UN Sustainable Development Goals, and the New Urban Agenda". Ce concept a été préparé par **J. Hosagrahar, J. Soule, L. Fusco Girard, et Potts**, et a été approuvé par le conseil de l'ICOMOS en 2016 [oai_citation:1, Heritage and the sustainable development goals: policy guidance for heritage and development actors - ICOMOS Open Archive: EPrints on Cultural Heritage](<https://openarchive.icomos.org/id/eprint/2453/>) montrent l'implication des communautés locales et l'importance d'une approche participative pour garantir la durabilité des projets de valorisation du patrimoine. Ces travaux mettent en évidence les défis et les solutions pour la réutilisation adaptative du patrimoine culturel, une approche essentielle pour la durabilité à long terme.

Paragraphe 2 : Méthodologie de recherche

C'est l'ensemble des démarches suivies et technique utilisées pour atteindre les objectifs fixés. Pour atteindre les objectifs fixés et vérifier les hypothèses posées, nous avons adopté une méthodologie qui présente entre autres le choix des unités d'enquêtes, l'échantillonnage, la nature de la collecte des données et la détermination des outils de collecte de données, les outils d'analyse de données.

1. Techniques et outils de collecte de données

Les méthodes utilisées lors de la collecte des informations sont multiples : on peut citer l'exploration des documents (des articles obtenus via internet, ouvrages, des mémoires, des rapports d'activité et d'autres études spécifiques), des enquêtes par questionnement et des entretiens avec quelques collaborateurs de la Mairie de Ouidah.

1.1. Enquête

Elle a consisté en la collecte d'informations auprès des populations de la commune de Ouidah ainsi que les Directeurs, Chefs services et Agents de la Mairie. L'intérêt de ce questionnaire vise à collecter des données pouvant servir à accepter ou réfuter les hypothèses et trouver des approches de solutions. Rappelons que le questionnaire a été conçu par rapport aux problèmes spécifiques identifiés au cours de notre stage, en vue de s'assurer de l'utilité des questions.

1.2. Recherche documentaire

Cet outil a servi à rassurer de l'existence de sources d'information nécessaires pour la rédaction de la revue de littérature. Ces sources concernent certains ouvrages, rapport de stage et mémoires ayant rapport avec notre domaine de recherche. Pour disposer de ces informations d'ordre général, divers centres de recherche ont été sillonné tels que la bibliothèque de l'ESAE, le parcours de quelques sites internet ainsi que quelques documents mise à disposition par la Mairie de Ouidah.

1.3. Questionnaire

Il s'agit des questions écrites conçues compte tenu des grands axes de nos objectifs et de la vérification des hypothèses que nous avons adressées aux personnes ressources. Cet outil a servi à recueillir des informations utiles à la rédaction de notre recherche.

1.4. Entretiens directs

A cette étape, on a eu l'occasion de rencontrer des personnes ressources qui ont bien voulu nous consacrer une partie de leur précieux temps. Ces praticiens avisés ont exprimé leur point de vue. Ce qui a permis dans bien de cas de confirmer les fruits de la recherche documentaire.

1.5. Observation directe

Elle a consisté à observer sur le terrain les conditions d'exploitation des différents sites touristiques dans la commune ainsi que les différentes activités qui s'y pratiquent. Au sens plus large, elle aboutit à la déduction des hypothèses qui constituent le fondement de l'étude ; la vérification de ces hypothèses est faite à l'issue des enquêtes effectuées auprès des populations et au sein du lieu de stage.

2. Echantillonnage

Pour une utilisation plus efficace et technique de guide d'entretien et du questionnaire, nous avons identifiés les populations cibles auxquelles ces outils de collecte de données doivent être adressés. Des entretiens libres ou guidés avec les personnes ressources et personnalités ciblées ont été privilégiés dans le cadre de la recherche qualitative.

L'échantillon se définit comme un nombre restreint choisi pour donner une idée de l'ensemble de l'élément dans lequel le prélèvement a été fait. C'est une fraction représentative de la population choisie pour un sondage. La taille de l'échantillon est de 35 individus qui regroupent les touristes, la population active (Résidents locaux), les acteurs culturels et historiens, les professionnels du tourisme, les acteurs locaux, les touristes et les visiteurs. le reste de la population est composé de la société civile.

Section 3 : Cadre géographique, institutionnel et réglementaire

Paragraphe 1 : Cadre géographique

1-Presentation générale

La ville de Ouidah se trouve dans la région du littoral du Bénin, à environ 40 kilomètres à l'ouest de la capitale, Cotonou. Elle est située au sud du plateau terre d'Allada, et est caractérisée par les dépressions argileuses et sableuses favorables à l'agriculture .Elle couvre une superficie de 364km² et compte dix(10) arrondissements subdivisés en soixante quartiers de ville et villages. Sa proximité de Cotonou en fait est un atout pour le tourisme international, car elle est relativement facile d'accès (40minutes de l'aéroport bernardin Gantin de Cotonou, avec bonne une route reliant les deux villes).

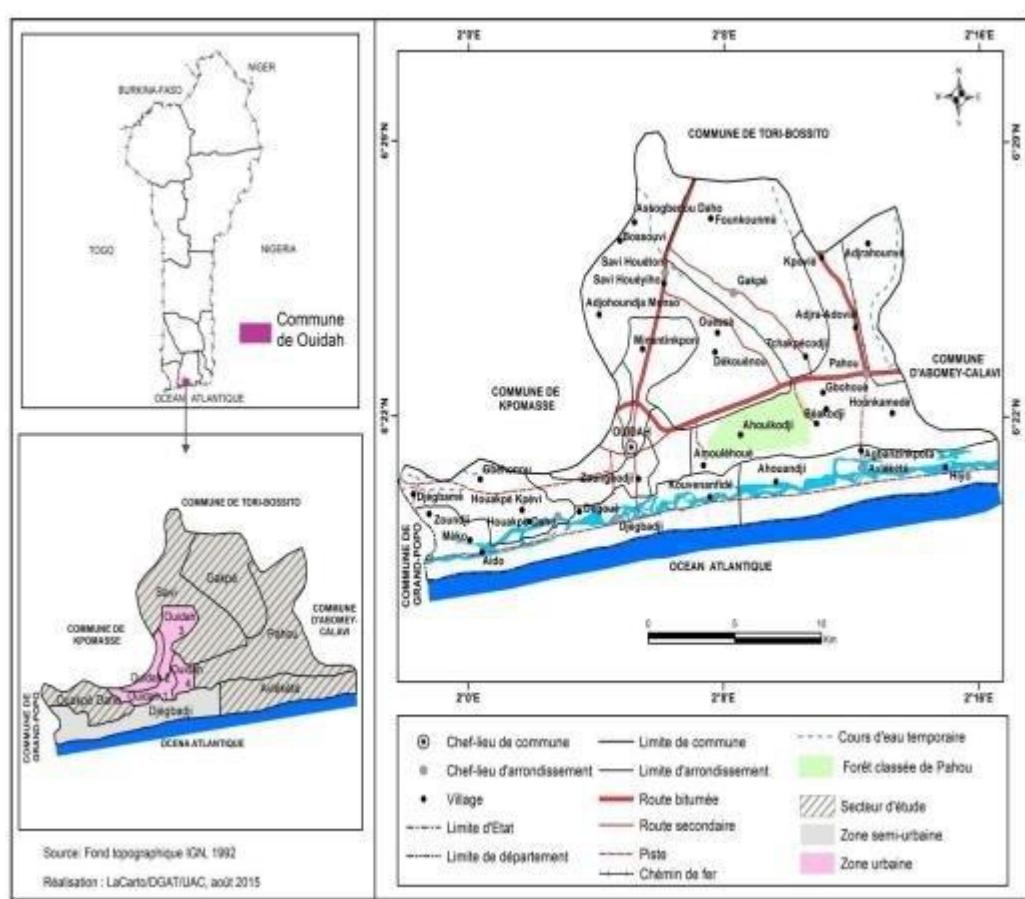


Figure 1 : situation géographique et administrative de Ouidah

Source Image : European Sientific Journal, ESJ

2-Relief et climat

Le relief est relativement plat, généralement caractérisé par des pentes de moins de 5%, avec quelques collines dispersées dans la région. Située sur la côte atlantique du Bénin, la topographie de Ouidah est dominée par des terres basses et des plaines côtières, offrant de vastes étendues de terres plates. Son .Elle jouit d'un climat tropical caractérisé par deux (02) saisons de pluies alternées (Avril /Juillet et Septembre /Octobre) par deux saisons sèches(Novembre/Mars et au mois d'Aout). En raison de sa proximité avec l'océan Atlantique, Ouidah est souvent soumise à une humidité élevée tout au long de l'année, ce qui peut rendre les températures ressenties plus élevées que les températures réelles.

3. Hydrographie, sol et végétation

Le réseau hydrographique de la commune est caractérisé par la présence d'un complexe de zones humides formé des lagunes côtières d'Avlékété, de Djègbadji, de Houakpè-daho, du lac Toho et de leurs plaines d'inondation. Ils sont alimentés par les bassins du sud-ouest, notamment le Kouffo et le Mono.

A 45% environ, constitué de sols ferrallitiques. Les sols hydromorphes couvrent un peu plus de 40% de la commune et se retrouvent principalement dans la frange lagunaire.

La Région Ouidah se situe dans un écosystème particulier constitué d'une diversité floristique et faunique. Du point de vue formation végétale, la flore est d'une manière générale dégradée, entièrement défrichée et laisse apparaître par endroits l'existence de quelques îlots de forêts sacrées comme celles de Kpassè-Zoumè et d'Avlékété. En dehors de ces reliques de forêts naturelles, il existe plutôt de grandes plantations de palmier à huile, de cocotiers, d'arbres fruitiers (notamment les manguiers), de bois de feu.

Les principales espèces de bois de feu sont l'acacia et l'eucalyptus. Elles couvrent une superficie de 300 ha à Ahouicodji. Dans le village de Gakpé, il existe de grandes plantations de cocoteraie (430 ha) et de palmeraie (830 ha) rétrocédées par la SONICOG à la communauté. Ce domaine est dénommé CARON. Devenu une coopérative de tout le village, il est géré par un bureau élu.

La cocoteraie reste le type de végétation du cordon littoral. Les formations naturelles sont la savane herbeuse, les prairies et les formations marécageuses à *Raphia gigentea*, quelques mangroves à *Rhizophora racemosa* et *Avicenia africana*.

La faune bénéficie de la diversité des composantes naturelles du milieu constituées d'un microclimat de type humide continental, d'une pluralité floristique composée de forêts naturelles, de plantations forestière et agricole, etc., de ressources en eau (plans et cours d'eau et océan), etc. Cette diversité de l'environnement naturel concourt à la diversité faunique, tant domestique que naturelle.

Du point de vue domestique, il s'agit des animaux de compagnie et de bouche (volaille, petit bétail, pisciculture de petite échelle, etc.) ; quant à la faune naturelle ou sauvage, elle concerne plus le type aquatique, notamment les oiseaux, les poissons, les crustacés, les moules, les huîtres, tant d'origine continentale que marine.

Toute cette diversité et ces richesses naturelles concourent à rendre cette région de Ouidah et de ses environs très attractive pour le tourisme national ou international.

4-Population et activités socio-économiques

La commune de Ouidah a une population de 162 034 habitants aujourd'hui. Les grandes composantes socio - culturelles de la commune se présentent comme suit :

Fon 69,8% ; Adja 16,5% ; Yoruba 9,0% ; Bariba 0,5% ; Dendi 0,3%. Les Fon et apparentés sont majoritaires dans tous les arrondissements. Il s'agit essentiellement des Fon, des Aïzo, des Xueda, des Afro-brésiliens et des Métis.

D'après la collecte, ils représentent plus de 80% de la population des arrondissements ruraux et plus de 60% de celle des arrondissements urbains.

Ouidah est une localité où les pratiques ancestrales communément appelées vodoun demeurent vivaces. Elle est le berceau mondialement reconnu du vodoun, même si on y observe aussi la cohabitation de plusieurs religions. Le cas du Temple du Python et de la Basilique (Eglise catholique de construction centenaire), qui se sont installés l'un en face de l'autre au centre de Ouidah, est édifiant. C'est aussi à Ouidah qu'est implanté le Grand

Séminaire de formation des prêtres catholiques. Les religions endogènes sont dominantes (46,7%). Elles sont suivies du catholicisme (41,2%), de l'Islam (3,6%), du protestantisme (1%) et autres (7,5%).

Ces pratiques religieuses se retrouvent sensiblement dans les mêmes proportions au niveau des arrondissements. Cependant, les adeptes des cultes traditionnels sont plus nombreux en milieu rural qu'en milieu urbain où les religions chrétiennes tendent : prendre le pas sur le vodoun. L'influence des chefs religieux traditionnels incontestable dans tous les arrondissements.

■ *Activités socio-économiques*

Le tissu économique de la commune est caractérisé par un secteur secondaire faible, réduit à une seule industrie, aujourd'hui fermée, la Société des Tabacs et Allumettes qui employaient une centaine de personnes avec de petites unités de production et ateliers artisanaux. Le tourisme y est peu développé.

L'élevage constitue une activité très peu développée. Il concerne surtout les caprins, les porcins et la volaille. On note aussi l'élevage de bovins surtout dans les arrondissements de Gakpé et Houakpé-Daho. Les principales contraintes relevées au niveau de l'élevage à Ouidah sont la faible performance des techniques d'élevage et l'accès difficile aux soins vétérinaires et aux matières premières.

La pêche constitue la principale activité des populations des arrondissements de Djègbadji, Avlékété, Houakpé-Daho et Pahou. Les principales contraintes rencontrées sont le comblement des cours d'eau et l'utilisation d'engins de pêche prohibés qui réduisent considérablement la production halieutique qui a d'ailleurs connu une chute ces dernières années.

La principale activité de transformation agro-alimentaire dans la commune est la fabrication du sel à Djègbadji, Houakpé-Daho et Avlékété. Les principales contraintes que les femmes qui animent ce sous-secteur rencontrent sont liées à l'état rudimentaire de leurs équipements de travail, à l'inorganisation de la filière et à l'accès difficile aux financements adaptés à leur activité.

Ouidah abrite la zone industrielle du département. Elle est située dans l'arrondissement de Gakpé. Elle est restée très peu opérationnelle en raison de la faiblesse et de l'instabilité de l'électricité ; cette situation ne favorise pas l'installation des unités industrielles.

La Commune de Ouidah dispose de six (06) principaux marchés dont deux régionaux (Kpassé et Pahou). Le niveau d'équipement reste encore insuffisant au niveau de la plupart de ces marchés. fabrication du sel dans les bas-fonds se pratiquait depuis le 17e siècle et s'est accrue pendant la guerre (1939 - 1944 lors de la pénurie du sel importé de Kaolack / Sénégal).

Le sel est vendu sur les marchés de Ouidah de Pahou et Cocotomey.

Mais cette activité est en régression, face à la pénurie du bois de chauffe et aux efforts de protection des mangroves, car elle entraîne la destruction progressive des zones de palétuviers. Cependant, Des efforts de modernisation sont en cours pour améliorer les techniques de production et intégrer des méthodes plus durables. Ces initiatives visent à augmenter la compétitivité de la filière et à offrir de meilleures conditions de travail aux producteurs locaux, tout en préservant l'environnement [oai_citation:5,Le cap sur la modernisation des techniques de production de sel.

Pour toutes ces raisons, une activité touristique serait aujourd'hui la bienvenue, car elle pourrait permettre de diversifier les ressources pour la population locale, face à des activités traditionnelles en régression.

Paragraphe 2 : Cadre réglementaire et institutionnel

1. Cadre réglementaire

La gestion du patrimoine culturel et la question du développement culturel national restent du domaine de l'Etat. C'est pourquoi, le Ministère en charge de la culture et du tourisme est investi pour en être l'organe central (Loi 91-006, Art. 1er). Le ministère exerce ses prérogatives à travers ses directions techniques, à l'exception du patrimoine écrit qui relèvent de la Présidence de la République.

Direction du patrimoine culturel (DPC)

La Direction du Patrimoine Culturel est une structure technique du portefeuille «culture» du Ministère du Tourisme de la Culture et des Arts, (MTCA). Elle est créée par l'arrêté N°037

du 21 mars 2007 qui en détermine la mission, les attributions, l'organisation et le fonctionnement. Aux termes de cet arrêté, la DPC a pour mission « la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de patrimoine culturel matériel et immatériel ». De cette mission découlent une dizaine d'attributions dont la mise en œuvre incombe aux cinq services techniques et aux musées régionaux et nationaux.

La mission des musées régionaux et nationaux est de :

- * collecter, traiter, conserver, assurer la diffusion des objets patrimoniaux et la gestion des sites ayant un caractère patrimonial ;
- * enrichir les collections par de nouvelles pièces de valeur culturelle ou esthétique afin de mettre en œuvre une campagne d'information auprès des écoles et centres d'apprentissage pour développer la culture du musée.

Fonds des arts et de la culture

Le Fonds des Arts et de la Culture a été créé par décret n°92-242 du 24 août 1992, en application de la loi 91-006 du 25 février 1991 portant sur la Charte Culturelle de la République du Bénin. C'est un établissement public à caractère social et culturel, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il est placé sous la tutelle du ministère en charge de la culture. Il a pour mission de contribuer à la promotion du patrimoine, des industries artistiques et culturelles en vue du développement socioéconomique, à travers la valorisation des potentialités et l'accompagnement des professionnels des sous-secteurs concernés. Les domaines d'actions du Fonds des Arts et de la Culture sont entre autres:

- * la protection et la promotion du patrimoine culturel ;
- * le financement des programmes de création et de développement d'activités artistiques et culturelles;
- * la recherche des sources de financement liées à la promotion des arts de la culture.

2. Cadre institutionnel

Au niveau international, le cadre du tourisme a été tracé par les Nations Unies à travers la création de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) dont les statuts ont été adoptés le 27 septembre 1970 à Mexico par l'Union Internationale des Organismes Officiels de Propagande Touristique (UIOOT).

Au niveau régional, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), accorde une grande importance au secteur du tourisme. Dans son Traité révisé l'instituant, l'article 22 a été consacré à la création de la Commission Technique : Transports, Communications et Tourisme.

Au niveau sous régional, l'Union Economique et Monétaire ouest Africaine (UEMOA) s'est intéressée au tourisme en créant en son sein un Commissariat chargé de l'Aménagement du territoire communautaire, des Transports et du Tourisme.

Au niveau national, l'organisation de l'activité touristique est aujourd'hui effective et animée par L'Agence Nationale de Promotion des Patrimoines et de développement du Tourisme (ANPT) directement rattachée à la présidence de la république.

L'Agence Nationale de Promotion des Patrimoines et de développement du Tourisme (ANPT) a pour mission de faire du Bénin une des destinations phares en Afrique de l'Ouest. Pour cela, son rôle est de mettre en valeur le patrimoine naturel, historique et culturel.

Cela passe par la création et le développement de projets touristiques innovants, qui offrent une expérience unique aux visiteurs du Bénin. Le secteur privé est amené à jouer un rôle central dans le développement de ces projets. L'ANPT accompagne et apporte un soutien technique et financier à aux porteurs de projets.

Au niveau locale, l'Office du Tourisme directement rattachés à la Mairie a pour mission la gestion des projets locaux qui visent à promouvoir et à développer le tourisme dans la ville à travers : l'organisation d'événements, la promotion des attractions locales, et l'accueil des touristes.

Principaux projets portés par l'ANPT pour Ouidah

L'ANPT accompagne plusieurs aménagements urbains dans la ville : la restauration du Fort Portugais (en cours de réalisation) avec à l'intérieur le Musée International de la Mémoire de l'Esclavage (MIME), la reconstruction du Fort Français (En cours).

La forêt sacrée de Ouidah connaîtra une touche particulière avec l'aménagement d'un parking pouvant accueillir des dizaines de bus (En cours).

La rénovation des sites de l'arbre de l'oubli et de l'arbre du retour, le village Zoungbodji sera reconstruit avec son mémorial, ainsi que les façades des maisons de la ville, et le Couvent de la divinité Sakpata, de la famille Kakanakou (encore à l'étape de projet).

La route de l'esclave (qui va du centre-ville à la plage) sera réhabilitée en béton coloré avec des trottoirs pour la promenade des touristes et un aménagement paysager de type international (en cours). Le pont de Djègbadjé sera dédoublé en double voie de 7,5 m (en cours).

Le site de la porte de non-retour (en cours de rénovation) accueillera également un grand complexe : la Marina, une arène vodoun, le Jardin du souvenir, l'annexe de l'Office du tourisme, des ateliers artisanaux, des Galeries d'art, des hôtels de standing, des restaurants, un lagon et un Bateau, appelé "Bateau du départ" (encore à l'étape de projet).

CHAPITRE 3 : CADRE EMPIRIQUE

Pour ce chapitre, nous présentons dans un premier temps nos différents résultats et dans un second temps les analyses et recommandations.

Section 1 : Présentation des données ; Méthode de vérification ; Etablissement de diagnostic.

Paragraphe 1 : Méthode de vérification de l'hypothèse

1.1. Méthode de vérification de l'hypothèse 1

Les résultats de l'enquête après leur analyse ont révélé que 100% des personnes interrogées estime que l'identification du patrimoine culturel de la ville de Ouidah est causée par sa richesse historique et culturelle.

1.2. Méthode de vérification de l'hypothèse 2

De l'analyse des enquêtes, pour identifier la cause de l'apport du patrimoine culturel au développement de la ville de Ouidah il ressort qu'au plan économique, 72% ses enquêtes prennent pour cause la valorisation du patrimoine culturel et les 28% restant prennent pour cause l'attraction des touristes. Au plan social, 72% prennent pour cause l'identité culturelle et les 28% prennent pour cause la cohésion sociale. Au plan environnemental, 78% prennent pour cause la préservation des sites et attraits naturels et les 28% prennent pour cause la réduction de l'empreinte de carbone

1.3. Méthode de vérification d'hypothèse 3

Après l'analyse des enquêtes, il convient de dire que sur les 35 personnes, 14% pensent que la stratégie de mise en valeur durable est motivée par la promotion du tourisme local culturel pour le développement durable mais les 76% pensent qu'elle dû au fait de la promotion du patrimoine culturel.

Paragraphe 2 : Etablissement du diagnostic

2.1. Etablissement du diagnostic lié au problème spécifique n°1

A la suite de la confirmation de l'hypothèse 1, nous établissons comme diagnostic que l'identification du patrimoine riche culturel est la cause de la richesse historique et culturelle de la ville de Ouidah.

2.2. Etablissement du diagnostic lié au problème spécifique n°2

Puisque que l'hypothèse 2 est validée, il convient de retenir pour le diagnostic que la valorisation du patrimoine culturel est au plan économique, la cause de l'apport du patrimoine culturel dans le développement durable de la ville de Ouidah. Au plan social la cause est l'identité culturelle et au plan environnemental, la cause est la réduction de l'empreinte carbone.

2.3. Etablissement du diagnostic lié au problème spécifique n°3

Vu que l'hypothèse 3 est validée, il convient de retenir que la promotion du patrimoine culturel est la cause de la stratégie de mise en valeur durable de la ville de Ouidah.

Section 2 : Présentation et analyse des résultats

Paragraphe 1 : Présentation des résultats relatifs au problème spécifique 1 et validation d'hypothèse

Pour répondre à la question de savoir quels est l'identification du patrimoine culturel de ville de Ouidah, nous effectuons une analyse exploratoire permettant de tester l'hypothèse y afférente.

Ainsi, ville de Ouidah possède un patrimoine culturel et historique assez riche. La beauté de ces plages vient s'ajouter a ses nombreuses potentialités dont elle dispose pour un développement durable.

Le patrimoine culturel de Ouidah

Ici, on s'est permis d'évoquer un certain nombre de patrimoine culturel très vue et qui devraient constituer le socle de l'envol durable de la ville de Ouidah.

Photo 1: La porte du non- retour



Source : Travaux de terrain, Avril 2024

Implantée à Ouidah au bord de l’océan Atlantique, la porte du non-retour symbolise le lieu d’embarquement des esclaves noirs pour les Amériques. Témoin vivant et douloureux du commerce des noirs, la porte du non-retour à Ouidah marque la fin de la route des esclaves.

Photo2 : La basilique de l’immaculée conception



Source : Travaux de terrain, Avril 2024

Elle est le principal lieu de culte catholique de la ville de Ouidah, au sud de la République du Bénin. Construite à partir de 1903 à l'initiative de M^{gr} Louis Dartois, premier vicaire apostolique du Dahomey, elle est achevée en 1909. Longtemps siège du vicariat apostolique du Dahomey, elle garde le titre de cathédrale jusqu'au transfert du vicariat apostolique de Ouidah à Porto-Novo (1954), prélude à l'érection du diocèse de Porto-Novo (1955)¹ auquel elle appartient désormais.

Photo3 : Le foret sacré de kpassé



Source : Travaux de terrain, Avril 2024

Elle abrite plusieurs divinités autour desquelles s'organisent périodiquement de grandes cérémonies rituelles. C'est aussi un musée à ciel ouvert qui accueille de nombreux visiteurs. La forêt se trouve dans le département de l'Atlantique, à l'est de la commune de Ouidah, dans l'arrondissement de Tovè II et le quartier de Tovè qui l'englobe entièrement. À l'origine elle s'étendait sur 30 hectares, mais avec l'extension des cités, elle ne compte plus que 4 hectares et se retrouve donc en pleine ville.**source :** Travaux de terrain ,Avril 2024.

Photo4:Le temple des pythons



Source :Google, Wikipédia

Le **temple des Pythons** est un sanctuaire vaudou situé à Ouidah (Bénin), dans un lieu où l'existence d'un culte du serpent (*Dangbé*) – une forme particulière du vaudou – est attestée depuis la fin du XVII^e siècle. Ses pythons sacrés vivants constituent l'une des attractions touristiques majeures de la ville. À l'origine, le domaine du temple s'étendait sur plusieurs hectares, mais sa superficie a été sérieusement réduite sous la poussée de l'urbanisation². Le sanctuaire se trouve maintenant au cœur de la ville, dans le quartier Dangbexu, sur la place Agoli – aménagée par des pavés, mais où subsiste un baobab centenaire –³, en face de la Conception, le principal lieu de culte catholique de la ville. La case zomai et le mémoire du repentir : symbole du retour et de la réconciliation de la société civile avec les peuples de la diaspora.

Plusieurs sites patrimoniaux : le musée histoire de Ouidah, le musée de la famille de Souza, les anciennes maisons à architectures brésiliennes, les places forts (fort portugais actuel musée d'histoire, le fort anglais, fort français, fort danois et le fort hollandais) .

Plusieurs sites sacrés : les forêts sacrées de Savi, Avlékété, Houakpé-Daho ; plusieurs temples de vodoun ; le Séminaire Saint Gall ; la place Ahizounmé ; le zolokotin ; Agbadja légba ; Guézo légba.

Plusieurs manifestations culturelles : fête international du vodoun, les cérémonies vodoun (sacrifices rituels, danses et chants sacrées) ; les processions religieuses ; fête traditionnel comme le Odun Ifa(nouvel an en yoruba) ; les rituels d'initiation et aussi l'artisanat traditionnel.

Au moins une vingtaine **d'hôtels et auberges** (Casa Del Papa ; Djégbá ; etc.) et de nombreux maquis, bar et restaurants sont implantés dans la commune pour faciliter le séjour des visiteurs.

Les activités touristiques sont encore sous l'administration des services déconcentrées MCAT à travers l'Office du Tourisme mais le fonctionnement n'est pas pour autant claire et précis.

Paragraphe 2 : Présentation des résultats relatifs à la question spécifique 2 et validation d'hypothèse

Pour répondre à la question de savoir quels l'apport du patrimoine culturel au développement durable de la commune de Ouidah ?, certaines questions ont été posées sur ce fait lors de la collecte des données.

L'apport du patrimoine culturel dans le développement durable de la ville de Ouidah s'étend sur trois (03) grands volets :

Volet économique

Le patrimoine culturel de Ouidah a un impact économique significatif sur le développement durable de la ville. À travers le Tourisme Culturel, il peut **Attirer les visiteurs** : Ouidah possède des sites emblématiques comme la Route des Esclaves, la Porte du Non-Retour, le Temple des Pythons et le Musée d'Histoire de Ouidah. Ces sites attirent des touristes nationaux et internationaux, générant des recettes importantes pour la ville par le biais des billets d'entrée, des visites guidées et des ventes de souvenirs ; et **la Création d'emplois** : Le développement du secteur touristique crée des emplois directs tels que guides touristiques, conservateurs de musées, employés dans les hôtels et restaurants, et des emplois indirects comme les artisans, les transporteurs, et les vendeurs de souvenirs. Par exemple, les guides touristiques formés peuvent offrir des visites éducatives, enrichissant l'expérience des visiteurs tout en générant des revenus pour eux-mêmes et leurs familles. Et aussi à travers la **Valorisation des produits locaux** plus précisément **l'Artisanat** : Les artisans locaux peuvent produire et vendre des objets inspirés du patrimoine culturel, tels que des sculptures en bois, des textiles traditionnels, des bijoux, et des objets rituels. Le marché touristique permet de promouvoir ces produits à un public plus large, augmentant ainsi les revenus des artisans. Mais aussi la **Gastronomie** : Les plats traditionnels béninois peuvent être mis en avant dans

les restaurants locaux, attirant les touristes désireux de découvrir la cuisine locale. Cela stimule la demande pour les produits agricoles locaux et favorise l'agriculture régionale. Prenons l'exemple :

- **Du Fort Portugais et le musée d'histoire de Ouidah:** Ces sites attirent des visiteurs, contribuant à l'économie locale et sensibilisant les touristes à l'histoire de la traite des esclaves. Le musée d'histoire offre une vue éducative sur le passé, favorisant la compréhension et la réconciliation.
- **Du Festival Vodoun :** Cet événement annuel attire des milliers de touristes, générant des revenus significatifs pour les commerces locaux (hôtels, restaurants, transport) tout en renforçant l'identité culturelle des habitants de Ouidah. Le festival inclut des cérémonies traditionnelles, des danses, et des expositions d'artisanat local.

La gestion des sites historiques sont gérés par des structures privés ; ONG et même par des familles et collectivités : la Mairie n'y intervient pas :

Au cours de cette année, on constate que le nombre de touriste à Ouidah a connu un grand essor surtout lors des vodoun days qui a réunis un grande nombre pour une première dans histoire de la ville de Ouidah

Au niveau social

Il ne peut y avoir de développement social inclusif sans le Renforcement de **l'Identité culturelle** : La préservation des sites historiques et culturels de Ouidah aide à renforcer le sentiment d'identité et de fierté parmi les résidents. Ils se sentent connectés à leur passé et sont motivés à préserver leur patrimoine pour les générations futures ; et la **Cohésion sociale**: Les événements culturels, tels que le Festival Vodoun, rassemblent les membres de la communauté, favorisant la solidarité et l'unité. Ces festivals permettent aux habitants de célébrer leurs traditions et de partager leur culture avec les visiteurs, renforçant ainsi les liens sociaux. Mais aussi **l'Éducation**: Les sites culturels peuvent servir d'outils éducatifs pour les écoles locales. Les visites scolaires aux musées et sites historiques permettent aux élèves d'apprendre de manière immersive sur l'histoire et la culture de leur région. et la **Transmission des savoirs** : Les aînés peuvent transmettre leurs connaissances et savoir-faire traditionnels aux jeunes générations à travers des ateliers et des démonstrations. Par exemple, les

techniques de sculpture sur bois ou de tissage peuvent être enseignées aux jeunes, préservant ainsi ces compétences traditionnelles.

Les affaires sociales de la ville de Ouidah sont gérées par la Mairie, la CPS avec l'appui de certains ONG comme : Action -Plus, Afrique –Décide, etc.

Au niveau environnemental

L'intégration et la valorisation du patrimoine culturel jouent un rôle essentiel dans le développement durable, particulièrement sur le plan environnemental, Au niveau environnemental en favorisant, la **Conservation des sites naturels** à travers la **Protection des paysages**: La valorisation des sites culturels incite à la protection des paysages naturels associés, comme les forêts sacrées et les plages. Cela aide à préserver la biodiversité locale et à maintenir l'équilibre écologique. et la **l'Écotourisme** : Le développement de l'écotourisme autour des sites culturels encourage la conservation de la nature. Par exemple, les visites guidées des forêts sacrées peuvent inclure des informations sur la biodiversité locale et les pratiques de conservation. et en favorisant **les Pratiques traditionnelles durables** à travers **l'Agriculture** : Les pratiques agricoles traditionnelles de la région, souvent plus respectueuses de l'environnement, peuvent être intégrées dans des modèles modernes de développement durable. Par exemple, l'utilisation de méthodes de culture respectueuses du sol et de l'eau peut être encouragée et **la Gestion des ressources** : Les savoirs ancestraux en matière de gestion des ressources naturelles (eau, sol, forêts) peuvent être appliqués pour promouvoir une utilisation durable des ressources. Les connaissances locales sur la conservation des sols et la gestion de l'eau peuvent aider à élaborer des stratégies environnementales efficaces. Prenons l'exemple :

- Les forêts sacrées* : La préservation de ces espaces contribue à la biodiversité locale et permet de maintenir les pratiques spirituelles et environnementales traditionnelles. Par exemple, la Forêt Sacrée de Kpassè est protégée en raison de sa signification culturelle et de sa biodiversité, servant de modèle de conservation intégrée.

Les affaires environnementales de Ouidah sont gérées par la Mairie avec l'appui des ONG et associations tels que : Eco-Benin et Nature Tropical

Paragraphe 3 : Présentation des résultats relatifs à la question spécifique 3 et validation d'hypothèse

L'Etat est l'acteur principal capable de décider de la politique à adopter pour accroître l'économie du pays et d'éradiquer la pauvreté. Vu les potentialités dont dispose le Bénin, le tourisme devrait occuper une place importante car il peut contribuer à un apport d'importantes devises dans le pays et à l'accroissement des revenus des populations locales directement ou indirectement. Pour y arriver, l'Etat devrait :

- Aménager et valoriser les sites touristiques patrimoniaux de la commune.
- Préserver, entretenir et restaurer les écosystèmes de mangroves ;
- Sauvegarder et valoriser les forêts sacrées ;
- Aménagement des sites touristiques complémentaires ;
- Construction d'un gymnase ;
- Construction d'une piscine olympique communale ;
- Aménagement de l'avenue des carnavales ;
- Aménagement de l'ancien stade de Ouidah ;
- Construction des points d'information touristiques ;
- Faire les formalités nécessaires pour la création et la mise en place de la police touristique ;
- Aménagement de l'aire de jeux de Savi ;
- Aménagement de la forêt de Savi ;
- Création d'un fonds de soutien aux événements ;
- Financement des événements sportifs et culturels :
- Construction d'une salle de conférence comportant : restaurant, piscine, parking et jardin ;
- Réaliser une étude en vue de la création pour Ouidah, d'un événement international (festival ou foire ou marathon) ;
- Procéder à l'aménagement d'une place de très grande capacité pour les manifestations d'envergure (Place Glexwé-xwé) ;
- Réalisation de l'état des lieux du secteur touristique et la proposition de mesures de développement de la filière ;

- L'exploration de la possibilité de créer un circuit touristique basé sur les 41 divinités de Ouidah ;
- Réfectionner le bâtiment de l'office du tourisme et améliorer son fonctionnement ;
- Mettre en œuvre le plan d'action stratégique de la commune en matière de coopération décentralisée ;
- Former des guides touristiques locaux et développer du matériel informatif pour les visiteurs ;
- Réorganiser les guides touristiques et améliorer les offres touristiques ;
- Aménager plusieurs espaces verts et places publiques ;
- Impliquer la population dans la gestion et la promotion des sites culturels pour assurer une participation active et un développement inclusif ;
- La mise en place d'un mécanisme d'évaluation du taux de fréquentation des sites touristiques ;
- Dotter la ville d'outils et de moyens nécessaires pour assurer son offensive diplomatique vers les autres villes afin d'assurer son statut de ville de tourisme, des arts et de la culture ;
- Utiliser les médias sociaux, les sites web et les brochures pour attirer l'attention sur les attractions culturelles de la ville ;
- Faciliter l'accès aux sites culturels par des moyens de transport améliorés et des indications claires ;
- Créer des programmes éducatifs pour les écoles locales afin de sensibiliser les jeunes générations à l'importance de leur patrimoine culturel ;
- Mettre à disposition des ressources pour assurer les charges de souveraineté en matière de coopération décentralisée.

CONCLUSION

Le patrimoine culturel de Ouidah est riche et diversifié, reflétant une histoire marquée par la traite des esclaves, la colonisation et la persistance des traditions religieuses et culturelles locales. Il constitue un vecteur essentiel pour le développement durable. Ce patrimoine stimule l'économie, renforce les liens sociaux, contribue à la préservation de l'environnement et enrichit les cultures locales. De plus, il offre des opportunités d'éducation et de sensibilisation pour les générations futures. Les stratégies de mise en valeur du patrimoine culturel, bien que variées, sont souvent interconnectées et nécessitent une approche holistique pour garantir une mise en œuvre durable. Pour maximiser l'impact de ces stratégies, il est crucial d'impliquer activement tous les acteurs locaux, des résidents et autorités municipales aux professionnels du tourisme et aux ONG, dans un effort collectif et coordonné. Cela permettra non seulement de protéger et de valoriser le patrimoine culturel de Ouidah, mais aussi de le transformer en un levier puissant pour un développement durable inclusif et bénéfique pour toute la communauté.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Le document détaillé de l'UNESCO sur la mise en œuvre durable du patrimoine culturel est le "Policy Document for the integration of a sustainable development perspective into the processes of the World Heritage Convention". Ce document a été adopté en 2015 par **la 20e Assemblée générale** des États parties à la Convention du patrimoine mondiale ;
 - Le rapport de l'ICOMOS sur l'intégration du patrimoine culturel dans les objectifs de développement durable des Nations Unies est intitulé "Cultural Heritage, the UN Sustainable Development Goals, and the New Urban Agenda". Ce concept a été préparé par **J. Hosagrahar, J. Soule, L. Fusco Girard, et Potts**, et a été approuvé par le conseil de l'ICOMOS en 2016 [oai_citation:1, Heritage and the sustainable development goals: policy guidance for heritage and development actors - ICOMOS Open Archive: EPrints on Cultural Heritage] ;
 - **PNUE et OMT**,(2006):vers un tourisme durable :Guide a lusage des decideurs 238 P .
 - Ouidah, la ville aux milles mémoires par **Gaëlle Beaujean 2016** ;
 - La cite historique de Ouidah, par le **Ministère du Tourisme, de la culture et des Sports du Benin 2012** ;
 - **Aikawa-Faure** (2009), the convention for the safeguarding of intangible cultural heritage
 - **David Throsby** ; (2001) : Dans "Economics and Culture" ;
 - **Françoise Benhamou** ; (2015), *travaux sur l'économie de la culture* ;
 - GUY ROCHER** (2016) ; la culture, une dimension oubliée dans la sociologie du Quebec ;
 - Nicolas Sarkozy** (2015) ; la France pour la vie ;
 - Le Plan de Développement Communal de la mairie de Ouidah ;
 - Le Plan d'Action du Gouvernement 2 ;
 - Les mémoires des années antérieures ;
- La loi 2021-09 du 22 octobre 2021 ;
- ### **SITES INTERNET**
-]-](<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000261497#:~:text=URL%3A%20https%3A%2F%2Funesdoc.unesco.org%2Fark%3A%2F48223%2Fpf0000261497%0AVisible%3A%200%25%20>)
 -]-](<https://whc.unesco.org/en/sustainabledevelopment/>)

<http://www.cebedes.org/Conservation-des-ressources><http://tourisme-benin.notech-mag.com/index.php/tourisme-benin/chutes-de-kot>

<http://benin.info/?id=4&cat=1&id2=8861&jour=08&mois=09&an=2011>

<http://veilleinfotourisme.fr>

](<https://openarchive.icomos.org/id/eprint/2453/>);

ANNEXES

I-Organigramme de la mairie de Ouidah

II-Questionnaires

1-Résidents locaux ;

2-Acteurs Culturels et Historiens ;

3-Les professionnels du tourisme ;

4-Les Touristes et Visiteurs ;

II-Guide d'entretien

-Acteurs locaux et Municipalités.

I-ORGANIGRAMME DE LA MAIRIE DE OUIDAH

Source : DAAF Mairie de Ouidah, Avril 2024

Questionnaire

Contexte

Le présent questionnaire est réalisé dans le cadre de nos travaux de recherche de mémoire de licence en Administration Générale et Territoriale (AGT). Nous le soumettons à votre attention et souhaitons votre collaboration dans le but d'avoir des renseignements utiles dans l'anonymat.

Fiche N°1 :Aux résidents locaux

I-Identification

Date.....

Arrondissement/Village/Quartier.....

Age.....

Sexe : Masculin

Féminin

II-Questions

1. Quelle est votre connaissance générale du patrimoine culturel de Ouidah ?

A- Peu familier

B-Moyennement familier

C-Très familier

1. Quels sont, selon vous, les principaux sites et monuments culturels d'Ouidah ?
Veuillez les lister.

.....
.....
.....
.....

2. Parmi ces sites, lesquels avez-vous visités ?

.....
.....

.....
.....
.....
4. Quels sont les événements culturels majeurs à Ouidah auxquels vous participez régulièrement

?.....
.....
.....

5. En quoi le patrimoine culturel de Ouidah contribue-t-il à l'économie locale ?

.....
.....
.....
.....

6. Quel rôle joue le patrimoine culturel dans la cohésion sociale et l'identité communautaire à Ouidah

?.....
.....
.....

7. Pensez-vous que le développement touristique a un impact positif ou négatif sur l'environnement local ? Si oui, Pourquoi ?

?.....
.....

8. Avez-vous des suggestions pour améliorer la gestion et la promotion du patrimoine culturel ? Si oui, citez

.....
.....

9. Comment la communauté locale peut-elle être impliquée de manière plus active dans la préservation du patrimoine ?

.....

Questionnaire

Contexte

Le présent questionnaire est réalisé dans le cadre de nos travaux de recherche de mémoire de licence en Administration Générale et Territoriale (AGT). Nous le soumettons à votre attention et souhaitons votre collaboration dans le but d'avoir des renseignements utiles dans l'anonymat.

Fiche N°2 : Aux acteurs culturels et historiens

I-Identification

Date.....

Arrondissement/Village/Quartier.....

Age.....

Sexe : Masculin

Féminin

II-Questions

1. Quels sont, selon vous, les éléments les plus significatifs du patrimoine culturel et les évènements culturel majeurs de Ouidah ?

.....
.....
.....
.....

2. Quelles recherches ou études avez-vous menées ou lues sur le patrimoine culturel de Ouidah ?

.....
.....
.....
.....

3. En quoi le patrimoine culturel de Ouidah contribue-t-il à l'économie locale et régionale ?

.....
.....
.....
.....

4. Quel rôle le patrimoine culturel joue-t-il dans la cohésion sociale et l'identité communautaire

.....
.....
.....
.....

5. Quelles sont les principales préoccupations environnementales liées à la préservation du patrimoine culturel ?

.....
.....
.....
.....

6 ?Quelles sont, selon vous, les principales difficultés rencontrées dans la préservation et la valorisation du patrimoine culturel ?

.....
.....
.....
.....

7. Quelles recommandations feriez-vous ?

.....
.....
.....

Questionnaire

Contexte

Le présent questionnaire est réalisé dans le cadre de nos travaux de recherche de mémoire de licence en Administration Générale et Territoriale (AGT). Nous le soumettons à votre attention et souhaitons votre collaboration dans le but d'avoir des renseignements utiles dans l'anonymat.

Fiche N°3 : A l'endroit des Professionnels du tourisme

I-Identification

Date.....

Arrondissement/Village/Quartier.....

Age.....

Sexe : Masculin

Féminin

II-Questions

1-Quels sont les principaux sites et monuments culturels que vous recommandez aux touristes à Ouidah ?

.....
.....
.....
.....

2-Quels événements culturels sont les plus populaires auprès des touristes ?

.....
.....
.....
.....

3-Comment le patrimoine culturel de Ouidah influence-t-il votre activité touristique ?

.....
.....
.....
....

4. Quels sont les avantages socio-économiques du tourisme culturel pour la communauté locale ?

.....
.....
.....
.....

5-Quelles sont les préoccupations environnementales que vous avez remarquées en lien avec le tourisme culturel ?

.....
.....
.....
.....

6-Quelles sont les principales difficultés rencontrées dans la promotion du patrimoine culturel auprès des touristes ?

.....
.....
.....
.....

7-Quelles initiatives proposeriez-vous pour améliorer l'expérience touristique liée au patrimoine culturel ?

.....
.....
.....
.....

8-Comment les professionnels du tourisme peuvent-ils collaborer avec la communauté locale pour préserver le patrimoine culturel ?

.....
.....
.....

9-Quels types de partenariats seraient bénéfiques pour développer un tourisme culturel durable ?

.....
.....
.....
.....

Questionnaire

Contexte

Le présent questionnaire est réalisé dans le cadre de nos travaux de recherche de mémoire de licence en Administration Générale et Territoriale (AGT). Nous le soumettons à votre attention et souhaitons votre collaboration dans le but d'avoir des renseignements utiles dans l'anonymat.

Fiche N°4 : A l'endroit des touristes et visiteurs

I-Identification

Date.....

Arrondissement/Village/Quartier.....

Age.....

Sexe : Masculin

Féminin

II-Questions

1. Quels sites et monuments culturels avez-vous visités à Ouidah ?

.....
.....
.....

2. Quels événements culturels avez-vous pu observer ou auxquels vous avez participé ?

.....
.....

3-Qu'est-ce qui vous a attiré à Ouidah pour votre visite ?

.....
.....
.....

4-Comment évaluez-vous votre expérience globale en termes de découverte du patrimoine culturel ?

.....
.....
.....
.....
5-Avez-vous constaté des efforts de préservation et de valorisation du patrimoine lors de votre visite ?

.....
.....
.....

.....
.....
6-Quelles améliorations suggérez-vous pour améliorer l'accueil et l'information des touristes ?

.....
.....
.....

.....
7-Quelles initiatives pensez-vous pourraient être mises en place pour rendre le tourisme plus durable à Ouidah ?

.....
.....
.....

.....
8-Comment pourriez-vous être plus impliqué dans la préservation du patrimoine culturel en tant que visiteur ?

.....
.....
.....

II- GUIDE D'ENTRETIEN

Contexte

Le présent guide est réalisé dans le cadre de nos travaux de recherche de mémoire de licence en Administration Générale et Territoriale (AGT). Nous le soumettons à votre attention et souhaitons votre collaboration dans le but d'avoir des renseignements utiles dans l'anonymat.

Pour les Acteurs locales et Municipalité

1. Quels sont les principaux sites et monuments et évènements culturels de la ville selon vous ?
- 2.. Quelles actions sont actuellement entreprises par la mairie pour identifier et protéger le patrimoine culturel de Ouidah ?
3. Comment évaluez-vous l'impact économique du patrimoine culturel sur la commune ?
4. Quel est le rôle des autorités locales dans la promotion du patrimoine culturel pour le développement social et économique ?
5. Quelles mesures environnementales sont prises pour protéger les sites culturels ?
6. Quelles stratégies envisagez-vous pour améliorer la préservation et la valorisation du patrimoine culturel ?
7. Quels types de partenariats (publics, privés, internationaux) seraient bénéfiques pour la valorisation durable du patrimoine culturel de Ouidah ?
8. Connaissez-vous des sources de financement potentielles pour des projets de préservation et de valorisation du patrimoine culturel ?

TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT	1
DEDICACE	2
REMERCIEMENTS	3
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	4
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	5
RESUME.....	6
ABSTRACT	6
SOMMAIRE.....	7
INTRODUCTION	8
CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE ET ETAT DES LIEUX DE STAGE	10
Section 1 : Présentation de la Mairie de Ouidah.....	10
Paragraphe 1 : Présentation de la Mairie de Ouidah.....	10
1. Historique de la Mairie de Ouidah.....	10
2.Statut juridique.....	10
3. Mission de la Mairie de Ouidah.....	11
Section 2 : Environnement, tâches effectuées, expérience acquises, difficultés rencontrées et analyse SWOT	15
Paragraphe 1 : Ressources et structure de la Mairie de Ouidah	15
1. Ressources de la Mairie de Ouidah.....	15
1.2 Ressources matérielles	15
1.3 Ressources financières	16
2.1 Structure organisationnelle	16
2.2. Structure fonctionnelle	21
Paragraphe 2 : Tâches effectuées, expérience acquise, difficultés rencontrées et analyse SWOT. ..	26
1. Tâches effectuées et expériences acquises	26
2. Difficultés rencontrées	26
3. Analyse SWOT	27
CHAPITRE 2 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE	29
Section 1 : Cadre théorique	29
Paragraphe 1 : Problématique.....	29
Paragraphe 2 : Objectifs et hypothèses de l'étude	30
Section 2 : Revue de littérature, clarification conceptuelle et méthodologie de recherche	34
Paragraphe 1 : Revue de littérature	34

1.	Clarification conceptuelle	34
2.	Revue de littérature	38
2.1.	Identification du patrimoine culturel	38
2.2.	Apport du patrimoine culturel dans le développement durable de la ville de Ouidah	38
2.3.	La stratégie de mise en œuvre durable.....	39
	Paragraphe 2 : Méthodologie de recherche	42
1.	Techniques et outils de collecte de données	42
1.1.	Enquête	42
1.2.	Recherche documentaire.....	42
1.3.	Questionnaire	42
1.4.	Entretiens directs.....	43
1.5.	Observation directe	43
2.	Echantillonnage.....	43
	Section 3 : Cadre géographique, institutionnel et réglementaire	44
	Paragraphe 1 : Cadre géographique	44
1-Presentation générale	44	
	44
2-Relief et climat	45	
4-Population et activités socio-économiques	46	
	Paragraphe 2 : Cadre réglementaire et institutionnel.....	48
1.	Cadre réglementaire	48
2.	Cadre institutionnel	49
	CHAPITRE 3 : CADRE EMPIRIQUE.....	52
	Section 1 : Présentation des données ; Méthode de vérification ; Etablissement de diagnostic.	52
	Paragraphe1:.Méthode de vérification de l'hypothèse.....	52
1.1.	Méthode de vérification de l'hypothèse 1	52
1.2.	Méthode de vérification de l'hypothèse 2	52
1.3.	Méthode de vérification d'hypothèse 3	52
	Paragraphe 2 : Etablissement du diagnostic	52
2.1.	Etablissement du diagnostic lié au problème spécifique n°1	52
2.3.	Etablissement du diagnostic lié au problème spécifique n°3.....	53
	Section 2 : Présentation et analyse des résultats.....	53
	Paragraphe 1 : Présentation des résultats relatifs au problème spécifique 1 et validation d'hypothèse	53

Paragraphe 2 : Présentation des résultats relatifs à la question spécifique 2 et validation d'hypothèse	57
Paragraphe 3 : Présentation des résultats relatifs à la question spécifique 3 et validation d'hypothèse	60
CONCLUSION.....	62
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	63
ANNEXES	65
TABLE DES MATIERES.....	76